

P23/E2,50

St. Henri

December 6<sup>th</sup> 1886

To The Mayor and Councillors  
of the Town of St. Henri.

Gentlemen,

We your Auditors beg to report that  
we have examined and balanced the accounts of  
the Town of St. Henri to November 30<sup>th</sup>.

The receipts from January 1<sup>st</sup> to Nov 30<sup>th</sup>  
including the Balance from last year, amount to  
\$30,208<sup>56</sup> and the disbursements for the same period  
are \$29,262<sup>65</sup> leaving a Balance of \$945<sup>91</sup> which  
agrees with the Balance shown in your Bank Books  
at that date.

We are, Gentlemen,

Yours respectfully

C. W. Deaford } Auditors  
J. St. Germain } 3

St-Henri, 6 Décembre 1886,

Au Maire et aux Conseillers,  
de la Ville de St-Henri,

Messieurs,

Nous avons l'honneur,  
en notre qualité d'auditeurs, de vous  
faire rapport que nous avons examiné  
et balancé les Comptes de la Ville  
de St-Henri jusqu'au 30 Novembre  
dernier.

Les Recettes, depuis le 1<sup>er</sup>  
Janvier au 30 Novembre, en  
y ajoutant la balance de l'année  
dernière, s'élèvent à \$30,208<sup>52</sup> et  
les Dépenses, pour le même intervalle,  
se montent à \$29,262<sup>65</sup>, laissant  
ainsi une balance de \$945<sup>91</sup>  
s'accordant avec le livre de  
la banque à cette date,

Nous avons l'honneur d'être,

Messieurs,

Vos respectueux serviteurs,

J. St-Germain }  
Thomas Jas. Beaford } Auditeurs,

N<sup>o</sup> 2969.  
Rapport conjoint des  
Aides de l'Assistance  
St. Germain, des  
Recettes & dépenses  
de la ville de St. Germain  
depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 1886  
au 30 Nov. dernier

N<sup>o</sup> 12  
see = Les  
6 Dec. 1886

P23/E2,50

12 4 6 4

P23/E2,50

C 4 1 0

Jesse Joseph  
President

E. Lusher  
Manager & Secy

Montreal Street Railway Company  
Montreal 8 Dec 1886

Sir,  
I beg to enclose herewith  
cheque for \$250, being the amount  
which this City is entitled to  
pay the town of St. Anne  
for Commutation of Falls  
up to the 13<sup>th</sup> mile, under the  
agreement entered into before  
Dominion P.S. The \$62<sup>50</sup>  
charged to you from 1<sup>st</sup> May  
last, this Company is not  
responsible for.

Yours truly  
E. Lusher  
Manager

A. Desere  
Secy, Treasurer  
St. Anne

N<sup>o</sup> 2940.

Mutual City Assurance Co.  
Dec. 1886

paiement de la Com-  
mutation de la  
Rue St-Joseph  
\$250.00

W. J.  
Secy. Ins

P23/E2,50

MOTEL-DE-VILLE, }  
No. 3 rue St. Henri

Ville de St. Henri,

St. Henri, le 9 Décembre 1886.

à MM. les Conseillers Louis Doré,  
Octave Gauthier & Esimer  
Faill-

St. Henri, Q.

Messieurs,

Vous êtes respectueusement  
priés d'assister à une Session de Comité  
des Finances du Conseil  
de la Ville de St. Henri qui aura lieu  
Jeudi (ce soir), le 9 — courant,  
à huit heures du soir, très précises.

N'oubliez pas, s'il-vous-plait d'y  
assister

Votre tout dévoué,

A. Desève. *ps*  
Secrétaire Trésorier.

P23/E2,50

Province de Québec }  
Ville de Québec }

Je soussigné les Laparé, Constable spéciale  
de la ville de Québec certifié sans aucun  
serment d'office avoir examinés une  
copie des présentes avis d'avis post-  
érieurs au 1er jour de Mars et Michel de Laparé  
Midi le neuvième jour du mois  
courant à M<sup>r</sup> Octave Gauthier  
Louis Dore et Grimes faillie  
en laissant une copie à une  
personne raisonnable de leur  
domicile respectif.

Donné à Québec le 9 Dec 1886

Les Laparé Constable

N<sup>o</sup> 2971  
Cours de Médecine de  
Cours de Médecine de  
Cours de Médecine de  
Cours de Médecine de  
Cours de Médecine de

P23/E2,50

MOTEL-DE-VILLE, }  
No. 3 rue St. Henri }

Ville de St. Henri,

St. Henri, le 9 Décembre 1886.

à MM. les Conseillers Moïse  
Benoit, Adolphe Piel &  
François Daigneau.

St. Henri, Q.

Messieurs,

Vous êtes respectueusement  
priés d'assister à une Session de Comité  
de l'Hôtel-de-Ville - du Conseil  
de la Ville de St. Henri qui aura lieu  
vendredi (ce soir), le 9 — courant,  
à huit heures du soir, très précises.

N'oubliez pas, s'il-vous-plait d'y  
assister

Votre tout dévoué,

A. Desjardins  
Secrétaire Trésorier.

P23/E2,50

Province de Québec  
Ville de Québec

Je soussigné Urbain Laparrie Constable  
spécial de la Ville de Québec certifie  
sous mon serment d'office avoir le  
neufième jour du mois courant si-  
gnifié une copie du présent avis  
d'autre part à Mrs Moïse Benoit  
Adolphe Briel et François Daigne  
en laissant une copie à une  
personne raisonnable de leur domicile  
respectif

Donné à Québec le 2 Dec 1886

Urbain Laparrie Constable

N<sup>o</sup> 2972  
Bureau de la Ville  
de Québec le 9 Dec 1886  
M<sup>o</sup> B<sup>o</sup>  
C<sup>o</sup> B<sup>o</sup>



P23/E2,50

HOTEL-DE-VILLE, }  
No. 3 rue St. Henri

Ville de St. Henri,

St. Henri, le 9 Décembre 1886-

à MM. les Conseillers Alfred  
Normandin, Moïse Benoit  
& Louis Dore-

St. Henri, Q.

Messieurs,

Vous êtes respectueusement  
priés d'assister à une Session de Comité  
de l'Eau & Eclairage du Conseil  
de la Ville de St. Henri qui aura lieu  
Jeudi (soir), le 9 — courant,  
à huit heures du soir, très précises.

N'oubliez pas, s'il-vous-plait d'y  
assister

Votre tout dévoué,

A. Desève. *ps*

Secrétaire Trésorier.

P23/E2,50

Procurer Lussac  
Ville St-Henri

Je soussigné M<sup>r</sup> Lapau Comptable special  
de la ville St-Henri certifie sans mon  
serment d'office avoir le neuvieme  
jour du mois courant avoir recu  
une copie du present avis d'avis part  
Lussac a M<sup>rs</sup> Alfred et Armandina  
lui en personne et a M<sup>rs</sup>  
Moise Benoit et Louis Dore en  
lissant une copie a une person  
raisonnable de leur domicile respec  
tif

Donne a St-Henri le 9 Decembre 1886

M<sup>r</sup> Lapau Comptable

N<sup>o</sup> 2943.  
Avis de la Commission  
Eau & Eclairage, le  
9 Dec. 1886  
Recu  
Rec. Lussac

P23/E2,50

HOTEL-DE-VILLE, }  
No. 3 rue St. Henri

Ville de St. Henri,

St. Henri, le 9 Décembre 1886.

à M<sup>rs</sup> les Conseillers François }  
Daigneau, Esimer Faille }  
& Aggée Benoit - }

St. Henri, Q.

Messieurs,

Vous êtes respectueusement  
priés d'assister à une Session de Comité  
des chemins du Conseil  
de la Ville de St. Henri qui aura lieu  
Jeudi (ce soir), le 9 — courant,  
à huit heures du soir, très précises.

N'oubliez pas, s'il-vous-plait d'y  
assister.

Votre tout dévoué,

A. D. P. *A. D. P.*  
Secrétaire Trésorier.

P23/E2,50

Province Quebec  
Ville de St-Henri

Je soussigné M. Lapaire, leantable  
Spécial de la ville de St-Henri certifie  
sous mon serment d'officier avoir  
le mevrime jour du mois courant  
avoir signifié une copie du present  
avis d'autre part a M. Francois  
Dauy, nault Esmeu fille & Octave  
Agée Benoit en laissant une  
copie a une personne raisonnable  
de leur domicile respectifs

Donné a St-Henri le 9 Decembre 1886

M. Lapaire Canotable

No 2944  
Bureau de la Cour  
des Echevins, le 9  
Dec. 1886.  
M. Lapaire  
Dec. 1886

P23/E2,50

HOTEL-DE-VILLE, }  
No. 3 rue St. Henri

Ville de St. Henri,

St. Henri, le 9 Décembre 1886.

à MM. les Conseillers Octave  
Gauthier, Adolphe Riel &  
François Daigneau -

St. Henri, Q. }

Messieurs,

Vous êtes respectueusement  
priés d'assister à une Session de Comité  
Fin & Police — du Conseil  
de la Ville de St. Henri qui aura lieu  
Jeudi (soir), le 9 — courant,  
à huit heures du soir, très précises.

N'oubliez pas, s'il-vous-plait d'y  
assister

Votre tout dévoué,

A. Desive - *fd*

Secrétaire Trésorier.

P23/E2,50

Province de Québec  
Ville de Montréal

Je soussigné les Srs Lepari Constable offici-  
els de la ville de Montréal certifiés sous  
mon serment d'office avoir signifié  
le menuisier pour du mois courant  
une copie plus présent - avis d'acte  
par - a M<sup>rs</sup> Octave Gauthier  
Adolphe Briel et François Da-  
gnault en laissant ~~une~~ une copie  
à une personne raisonnable de  
leur domicile respectif

Donné à Montréal le 7 Décembre 1886

les Srs Lepari Constable

No 2945  
Ciro de Bureau Écrite  
de Feu & Paille le  
9 Dec. 1886  
M<sup>rs</sup>  
M<sup>rs</sup>  
M<sup>rs</sup>

P23/E2,50

HOTEL-DE-VILLE, }  
No. 3 rue St. Henri

Ville de St. Henri,

St. Henri, le 9 Dec. 1886  
à M. Lachapelle Maire et  
à MM. les Conseillers assésants:  
M. Rié, Normandin, Gauthier,  
Fr. Daigneau, Le Doré, M. Beuvin  
et Esimeraille —  
St. Henri, Q.

Messieurs,

Vous êtes respectueusement  
priés d'assister à une Session de Comité  
général du Conseil  
de la Ville de St. Henri qui aura lieu  
vendredi, le 10 courant,  
à huit heures du soir, très précises.

N'oubliez pas, s'il-vous-plait d'y  
assister.

Votre tout dévoué,

Sujet

1. Question des

X. Beuvin  
Secrétaire Trésorier.

Egouts.

P23/E2,50

Province de Québec  
Ville de Québec

Je soussigné le Sieur Lapais Constable special  
de la ville de Québec certifie sous mon  
seul et simple sceau auz heures et minutes  
avoir signifié une copie du present  
auz d'autre part le neuvieme jour  
du mois courant Janvier a Mr  
Severin La Chapelle Maire et Alfred  
Parmandier et a une personne  
et a Mr. Maize Benoit-Erinner  
Fille Francois Daignault Louis Dore  
Octave Gauthier Adolphe Dub  
et Aggie Benoit en leurant une  
copie a une personne rassurable  
de leur domicile respectif

Fait a Québec le 9 Dec 1876

Le Sieur Lapais Constable

1876  
Carré de la Seigneurie  
Edo. Rec. 1876. 2011  
Carré de la Seigneurie  
1876  
Rec. du



P23/E2,50

Montréal 11 Décembre 1886.

Au Maire et aux Conseillers de la Ville  
St. Henri

St. Henri.  
près Montréal

Messieurs

Comme administrateurs de l'Agueduc  
nous prenons la liberté d'attirer votre attention  
sur la nécessité d'adopter immédiatement les  
mesures nécessaires, pour mettre à une plus  
grande profondeur les tuyaux de service des  
maisons:

Rue St Joseph, Nos 1767, 1882 & 11824, 1186-88,  
1180, 1090, 1230, 1211, 1245-47-49 & 51, 1201, 1142,  
1156-58 & 60, 1162-64 & 64 1/2, 1213-15-17-19 & 21, 1114 & 16,  
1223-25-27 & 29, 1137, 1083, 1197, 1074, 110, 115,  
1296-98, 1288, 90, 92 & 94, 1320.

Rue Turgeon no 74

Rue Bohaget nos 99-101-1103, 96, 98-100 & 107, 87,  
132, 88-90 & 92, 119,

Rue St Henri. Nos 58 & 60.

dans lesquels l'eau gèle chaque hiver et

P23/E2,50

manière à empêcher que des actions en  
dommages ne soient prises comme par le  
passé

Nous prétendons avoir exécuté notre contrat  
à votre égard et qu'il vous incombe de baisser  
ces tuyaux à vos propres frais, et à raison  
de l'époque avancée de la saison nous vous  
requérons respectueusement de commencer  
à le faire sous deux jours de la réception  
des présentes, sinon nous en inférerons que  
vous refusez de le faire et nous ferons faire  
les travaux nous mêmes sous réserve de  
tous droits et à vos frais et dépens.

Nous avons l'honneur d'être  
Vos très-humbles serviteurs  
Charles Berger  
David Scatch  
Curator to J. B. A. Beique Interdict.

N<sup>o</sup> 2977.  
Lettre de Chs. Berger  
qal notifiant la  
ville de St. Henri  
de baisser à une  
plus grande profondeur  
les tuyaux de service  
d'eau aux endroits  
y mentionnés &

11 Décembre 1886  
Ry  
Sec. G. S.

P23/E2,50

Comité de feu  
et Police 9 Dec. 86

Province de Québec

Ville de St. Henri

A une session de  
Comité de feu & Police du Conseil de la  
ville de St. Henri, tenue à St. Henri  
au lieu ordinaire des séances. Jeudi,  
le neuvième jour du mois de Décembre  
mil huit cent quatre vingt six conformément  
à la loi, à laquelle session ont  
présents, M. M. les Conseillers Octave  
Gauthier, ~~Joseph Rieth~~ et François Daigneau,

formant un quorum, sous la présidence  
de M. le Conseiller Octave Gauthier,  
Il est ordonné et statué par  
résolution du Comité, comme suit:

Résolu que les comptes suivants  
soient approuvés & payés \$27 —  
Madame Oline Benoit \$14.27 pour  
divers effets fournis à l'installation au  
29 Nov. 1886 — L. Despoas \$2.10  
pour ouvrages — C. Chouman \$16.42  
pour le télégraphe \$10.55 pour effets  
à l'installation — \$16.67.

Et la séance levée

Octave Gauthier  
Président  
F. Despoas  
Secrétaire

N<sup>o</sup> 2978.

Rapport de Comité  
de feu & Police, le  
9 Dec. 1886

MP  
Sec. Des.

adapté le 13 Dec.  
1886. MP  
Sec. Des.

P23/E2,50

1419

Comité Finances  
le 9 Dec. 1886.

Province de Québec }  
Ville de St. Henri } Une session  
du Comité de Finances du Conseil  
de la ville de St. Henri, tenue à St. Henri,  
au lieu ordinaire des séances.

Jourdi, le neuvième jour du mois de  
Decembre mil huit cent quatre  
vingt six, conformément à la loi,  
à laquelle session sont présents M.  
M. les Conseillers Louis Doré, Octave Gauthier  
& Simon Faillé, formant un quorum sans  
la présence de M. le Conseiller L.  
Doré.

Il est ordonné & statué par résolution  
du Conseil, comme suit:—

Résolu que les Comptes suivants  
sont approuvés & payés — Jules Beau-  
champ services professionnels comme  
travailleur du 11 Nov. 86 au 11 Dec <sup>\$13.00</sup> courant  
J. W. Foy \$6.00 pour impressions  
& J. Fortin \$3.70 pour papeterie &c —  
La séance est levée

Louis Doré

Président

Reçu par

Sec. - T. Fortin

N<sup>o</sup> 2979.

Rapport de Comité  
des Finances, le

9 Dec. 1886

100 p.  
sec. - Pres.

adopté le 13 Dec

1886 app

sec. - Pres.

P23/E2,50

P23/E2,50

Comité de l'Hotel de-  
ville 9 Dec. 1886

Edouard F. Lypman  
18.10

Province de Quebec }  
Ville de St. Merin }  
Comité de l'Hotel de ville du  
Conseil de la ville de St. Merin,  
tenue à St. Merin, au lieu ordinaire  
des séances, Jeudi le Neufieme  
Jour du Mois de Decembre  
Mil huit cent quatre vingt six  
conformement à la loi, à laquelle  
session sont présents, M. M. les  
Conseillers Morse Benoit, ~~Adelphi~~  
~~Paul~~ et Francois Daigneau, formant  
un quorum sous la présidence  
de M. le Conseiller Morse Benoit;  
Il est ordonné & statué par reso-  
lution du Comité comme suit:-  
Stephen Fossette \$ pour platrage &  
réparations à l'Hotel de ville - Fred.  
Lisourin \$17.60 pour ornages et réparations  
à l'Hotel de ville & C. Chouneau \$2.73 pour effectifs  
& Muséance est levée -  
Morse Benoit  
Président  
Rees  
Secrétaire



N<sup>o</sup> 2980.

Rapport de Compté  
del Hotel de ville, le

9 Dec. 1886

De

M. J. J. J.

adopté le 13 Dec.

1886. A. J. J. J.

De J. J. J.

P23/E2,50

E 4 8 0

Comité de l'Éclaircissement des  
Eaux et Éclairage  
Chemin 9 Dec. 1886

A. Hym  
18.20 gm  
H. H.

Province de Québec  
Ville de St-Henri } A une session de Comité  
del' Eau et Éclairage du Conseil de la  
Ville de St-Henri, tenue à St-Henri,  
au lieu ordinaire des séances Jeudi le  
Neuvième jour du mois de Décembre  
Mil huit cent quatre vingt six conformément  
à la loi, à laquelle session sont présents  
Mess. les Conseillers Alfred Normandin,  
~~Alfred Saint-Henri~~ & Louis Doré, formant un  
quorum, sous la présidence de M. le  
Conseiller Alfred Normandin.

Il est ordonné & statué par résolution  
du Comité, comme suit :-

Résolu que les Comptes suivants  
soient approuvés & payés - Fred. Liguin  
pour ouyrs au fanain \$ 18.20 - C.  
Choimard \$ 5.90 pour vitres & allumettes  
James Shearer \$ 9. pour 3 revolvers  
James H. Ward \$ 2.75 pour bois McMillan  
\$ 16.47 et \$ 14.67 - pour signants d'huils  
& la séance est levée -

Alfred Normandin  
Président  
Alfred Saint-Henri  
Secrétaire

N<sup>o</sup> 2981.

Rapport du Comité  
de Eau & Eclairage

le 9 Dec. 1886

M<sup>re</sup>

de la Ville

adopté le 13 Dec. 86<sup>e</sup>

M<sup>re</sup> de la Ville

de la Ville

P23/E2,50

Comité Chemins  
9 Dec. 1886

Prés. M. Vaud  
5.36

Province de Québec }  
Ville de St. Jean }  
Comité des Chemins du Causse de la  
Ville de St. Jean tenue à St. Jean  
au lieu ordinaire des séances jeudi,  
le neuvième jour du mois de  
Decembre mil huit cent quatre  
vingt six, conformément à la loi,  
à laquelle session sont présents  
M. M. les Conseillers François Daigneau  
& Louis Faillé ~~Agg. B...~~ formant  
un quorum sous la présidence de  
M. le Conseiller François Daigneau  
Il est ordonné & statué par  
résolution du Comité comme  
suit :

Résolu que les comptes  
suivants soient approuvés &  
payés - C. Chamard \$2.40 -  
Jean (quatre de clous - M. Vaud \$4.20  
\$11.34 et \$5.36 - ci \$23.90 -  
Et la séance est levée

F. Daigneau  
Président  
M. Vaud  
Secrétaire

N<sup>o</sup> 2982.

Rapport de Comité  
des Chemins, le

9 Dec. 1886

RF

Sec. Des.

adopté 13 Dec. 1886

RF  
Sec. Des.

P23/E2,50

10466

St. Henri de Montreal  
Novembre 1886

A son Honneur le Maire  
et à Messieurs les Conseillers  
de la Ville de St. Henri

Messieurs

L'humble requête des  
soussignés

se pose respectueusement

Que la "Musique" de  
St. Henri fondée, il y a peu près  
d'un an, s'est imposée des sa-  
crifices considérables pour s'or-  
ganiser et se développer.

Que la population de la Ville  
St. Henri a pu constater dans  
diverses occasions, les progrès  
qu'elle a pu faire, et l'éclat  
qu'elle a joint à nos fêtes, soit  
religieuses, ou civiles.

Que pour atteindre un degré  
de perfection qu'elle ambitionne  
avec un légitime orgueil, il

il lui faut un certain nombre d'instruments nouveaux.

Du avec cet accroissement qu'elle veut se donner, elle pourra figurer avantageusement dans le grand Festival & concours qui devront avoir lieu à Montréal dans le cours du mois de Juin de chaque année à partir du mois de Juin prochain.

Que cette dépense est au dessus de ses forces.

Quelle expose humblement au Conseil de la Ville St-Henri de l'aider dans ce travail d'organisation dont tout le profit devra être à l'avantage des Citoyens de la dite Ville St-Henri.

Que le montant nécessaire n'exécute pas la somme de deux cents dollars.

Que pour la satisfaction de tous qu'un Membre du Conseil accompagne le directeur de la Fabrique pour acheter ces instruments.

Quelle espère que cette demande sera agréée immédiatement et les soussignés ne cessent de prier —

M<sup>re</sup> Decarie Curé  
 J. O. Roussin vicaire  
 A. A. Labelle P<sup>re</sup> Vicair  
 E. A. Latulipe P<sup>re</sup> Vicair  
 C. H. Lehoumeux  
 J. J. Lenoir  
 G. J. Lenoir  
 W. Lapau  
 W. Brodie  
 J. Dupuis  
 J. Cavalier  
 Adolphe Buel  
 Hippolyte Lenoir  
 Louis Saint-Pierre  
 Ferdinand Richard  
 Arsene Picherey  
 J. W. Kazanis  
 T. J. O'Brien  
 Louis Sackain  
 Louis Ducharme  
 Octave Chassagne  
 P. Lavigne  
 Fabien Senecal  
 Edmond Laparie  
 M<sup>re</sup> Senecal  
 Dorothe Senecal  
 Jules Goufcon  
 Louis B. Crolette fils  
 Mauricain G. Gullane  
 David Reblane  
 Joseph McKenney



P23/E2,50

Hippolyte Gravel  
 Stanisla Londeville  
 Alphonse Martin  
 Joseph Lemerle  
 L. M. Genival  
 J. G. Massy  
 N. Crude  
 Jos. Paegl  
 H. Fortier  
 A. L. Lavoie  
 Ald. Richard  
 George Rolland Pire  
 Leonel Martier  
 Anton Etter  
 Pierre Desroche  
 Schimir Goyser  
 L. B. Etther  
M. Henrich  
 J. Robert  
 Hector Verrier  
 Ars Rheume  
 B. Gohier  
 O. Boussette  
 Etienne Lacoste  
 H. B. Pilon

No 2983  
 Registre du Bureau de la  
 rue de la Commune  
 Allocation de \$ 200  
 en faveur de la paroisse  
 St. Marie le 13 Dec 1886  
 A. B. Lavoie  
 Sec. Gen.

Hippolyte Gravel  
 Stanisla Londeville  
 Alphonse Martin  
 Joseph Lemoine  
 L. M. Genival  
 J. B. Massy  
 N. Gruber  
 Jos Jacob  
 W. Fortier  
 A. Lavoie  
 Ald Richard  
 George Rolland Pire  
 Leonel Martini  
 Anton Etter  
 Pierre Desroche  
 Selim Goyon  
 L. B. Etther  
 M. Henrich  
 J. Dubout  
 Hector Marion  
 H. B. Beaumont  
 Belghier  
 O. Bourgette  
 J. P. Pichet  
 Etienne Lacoste  
 H. B. Pilon

No 2983  
 Registre du North West  
 Bel de l'ouest  
 Allocation de \$ 1000  
 en faveur de la parfumerie  
 M. Henrich le 13 Dec 1886  
 A. B. Lavoie  
 Sec. Gen.

- 1 -

Province de Québec }  
 Ville de S<sup>t</sup>-Fémi }  
 Une session du conseil de la Ville de S<sup>t</sup>-Fémi,  
 tenue à S<sup>t</sup>-Fémi, au lieu ordinaire des sessions  
 dudit conseil, le mercredi, le troisième jour du  
 mois de Décembre mil huit-cent-quatre-vingt  
 six, conformément à la loi et à une résolution  
 d'ajournement en date du premier courant, à  
 laquelle session sont présents, Son Honneur  
 le Maire Severin Lachapelle et M. M. les  
 conseillers Frs. Daigneau, Aggée Benoit, Louis  
 Doré, Adolphe Riel, Esimer Hailé, Octave  
 Gauthier, Alfred Normandin et Moïse Benoit,  
 formant un quorum sous la présidence de M<sup>e</sup> le Maire

Il est ordonné et statué par règlement  
 N<sup>o</sup> 43 du conseil comme suit: -

« Attendu que le onze du mois  
 de novembre dernier, un règlement sous le  
 numéro quarante deux a été adopté à l'effet  
 de remettre les "cours d'eau et fossés" de la  
 Ville de S<sup>t</sup>-Fémi sous le contrôle du intendant, et  
 partant, amendant le règlement N<sup>o</sup> 29 adopté  
 le 13 juin 1882 qui mettait les dits cours  
 d'eau et fossés de la Ville de S<sup>t</sup>-Fémi sous le  
 contrôle de la dite Ville -

« Attendu qu'il est dans l'intérêt  
 général des habitants de la Ville de S<sup>t</sup>-Fémi  
 que les dits cours d'eau et fossés de la Ville soient  
 remis sous le contrôle de la Corporation aux  
 termes stipulés dans le dit règlement N<sup>o</sup> 29 -

Article 1<sup>er</sup> Le dit règlement N<sup>o</sup> 42 adopté le dit 11  
 novembre 1886 est par le présent abrogé à

toute

- 2 -

- 2 -

toute fin que de droit et le dit règlement  
N<sup>o</sup> 29 est et reste dans toute sa force et vigueur  
comme s'il n'avait jamais été amendé.

Article quatrième Le présent règlement N<sup>o</sup> 43 deviendra  
en force le jour de sa sanction.

(Signé) Séverin Lachapelle  
Maire

( u ) A. Desève. Sec. Trésorier

(Vraie copie)  
A Desève  
Secrétaire-Trésorier



Je soussigné, certifie que l'extrait ci-dessus  
est une vraie copie du règlement N<sup>o</sup> 43, de la  
Ville de S<sup>t</sup> Henri, tel que passé par le Conseil  
de la dite Ville, à sa session du trois de Décembre  
suivant.

Donné à S<sup>t</sup> Henri, sous mon sceau &  
le sceau de la corporation, ce quatrième jour  
de Décembre 1886.

A Desève  
Secrétaire-Trésorier



Province of Quebec  
Town of St. Henry.

To the Inhabitants of the Town of St. Henry and to all whom it may concern.

Public notice is hereby given, that at a session of the Council of the town of St. Henry, held at St. Henry, at the ordinary place of meeting of said Council, on Friday the third day of the month of December eighteen hundred and eighty six, in conformity with the law and a resolution of adjournment under date of the first instant, a by-law under number forty three has been passed and adopted by said Council, repealing the by-law number forty two adopted by said Council on the 11<sup>th</sup> November last, the whole as per copy of said by-law N<sup>o</sup> 43 ~~as per copy of the same~~ duly certified and hereto attached -

Any person may take communication of said by-law N<sup>o</sup> 43, at the office of the said Council on office days, from nine o'clock in the morning to four in the afternoon -

Given at St. Henry under my hand and the seal of the Corporation, this 4<sup>th</sup> December 1886. (in words obliterated are void)

Office of the Council  
Down- Hall;  
n<sup>o</sup> 3 St. Henry Street -



A. Desjardins  
Secretary - Treasurer

Province de Québec }  
 Ville de St. Henri } à tous qu'il appartiendra.

Avis public est par le présent donné qu'à une session du Conseil de la Ville de St. Henri, tenue à St. Henri, au lieu ordinaire des sessions du dit Conseil, le mercredi, le troisième jour du mois de Décembre mil huit cent quatre vingt six, conformément à la loi et à une résolution d'ajournement en date du premier courant, un Règlement sous le Numéro Quarante trois abrogeant le règlement Numéro quarante deux adopté le 11 Novembre dernier, a été passé et adopté par le dit Conseil, tel que le tout apparaît plus amplement au dit règlement N.º 43, dont copie dûment certifiée est annexé aux présentes.

Il peut être pris communication du dit règlement au Bureau du Conseil (al. Hôtel de Ville) de la dite Ville, les jours de bureaux entre neuf heures du matin et quatre heures de l'après midi.

Donné à St. Henri, sous mon seing et le sceau de la corporation ce 4 Décembre 1886.

Bureau du Conseil }  
 Hôtel-de-Ville }  
 N.º 3 Rue St. Henri }



A. Desjardins  
 Secrétaire-Trésorier

Province of Quebec  
 Town of St. Henry

At a session of the Council of the town of St. Henry, held at St. Henry, at the ordinary place of meeting of said Council, on Friday, the third day of the month of December eighteen hundred and eighty six, in conformity with the law and a resolution of adjournment under date of the first instant, at which session were present His Worship the Mayor Dr. Severin Lachapelle and councillors His. Desjardins, Aggée Benoit, Louis Doré, Adolphe Piel, Émile Hailé, Octave Gauthier, Alfred Normandin and Moïse Benoit, forming a quorum under the presidency of M<sup>r</sup>. Mayor:

It is ordained and resolved by By-Law Number forty three of the Council as follows:

In as much as on the eleventh of November last, a by-law number forty two was adopted with the view of putting back all the "Ditches and Water courses" of the town of St. Henry under the control of parties interested, and therefore, amending the by-law number twenty nine adopted the 13 June 1882 causing the said ditches and water courses of the town of St. Henry to be under the control of the said town:

"In as much as it is in the general interest of the inhabitants of the town of St. Henry that said ditches and water courses of the town, should be put back under the control of the Corporation in accordance with the provisions stipulated in said by-law No 29-

Section 1<sup>st</sup> The said by-Law number forty two adopted the said 11 November 1886 is hereby repealed to all end and purpose and the said by-Law N<sup>o</sup> 29 is and remain in force as if it had never been amended.

Section 2<sup>nd</sup> The present By-Law N<sup>o</sup> 43 shall come into force on the day of its sanction.

(Signed) Severin Lachapelle  
Mayor

(u) A. Desève, Secy. Treasurer

(True copy  
A. Desève  
Secretary-Treasurer)



I, the undersigned certify that the foregoing is a true copy of the By-Law number forty three of the town of St. Henry as passed by the Council of the said town at its session of the third of December instant

Given at St. Henry, under my hand and the seal of the Corporation, this fourth of December 1886.



A. Desève

Secretary-Treasurer



P23/E2,50

Province de Québec } Je soussigné Jules Beauchamp résidant en la  
Ville de St-Henri } Ville de St-Henri, l'un des Juges de la Cour  
Supérieure du Bas-Canada, immatriculé pour et  
exerçant dans et pour le District de Montréal, certifie sous  
mon serment d'office et fais rapport que le quatrième jour  
de Décembre mil huit cent quatre vingt six, j'ai affiché  
deux fois, copie dûment certifiées du Règlement N° 43 et  
l'avis public de la passation d'icelui Règlement ci-dessus  
dans les langues française et anglaise comme suit; savoir  
les copies française et anglaise à la porte de l'Église catholique  
Apostolique et Romaine de la Ville de St-Henri situées  
coin des rues St-Sieus et St-Bonaventure dans la dite Ville de  
St-Henri et les copies française et anglaise à la porte de l'hôtel  
de Ville de la Ville de St-Henri situées coin des rues  
St-Henri et St-Bonaventure dans la dite Ville de St-Henri et  
les places ordinaires des affiches et je certifie de plus avoir lu  
les dits Règlement et avis public dans les langues française  
et anglaise à haute et intelligible voix à la porte de la dite  
Église catholique Apostolique et Romaine de la Ville de St-Henri  
à l'issue du service Divin du matin, les dimanches, le  
le cinquième jour et le douzième jour de Décembre comme  
étant les dimanches suivant immédiatement le jour  
où les dits Règlement et avis public ont été rendus  
publics.

En foi de quoi j'ai dressé et donné le présent  
rapport pour servir et valoir ce que de droit -

St-Henri, ce 13 Décembre 1886-

Jules Beauchamp  
H. C. S.

Emult. affiches de l'avis  
Règlement N° 43 et retour  
\$4.00

N<sup>o</sup> 2984.  
Règlement n<sup>o</sup> 437  
avis Public d'ice lui  
le 13 Dec 1886  
D<sup>ni</sup>  
sec<sup>tes</sup>

P23/E2,50

1 4 9 4

P23/E2,50

CHAS. A. HANSON,  
SECRETARY TREASURER.

HANSON BROS.  
Accountants, Auditors, &c.  
MONTREAL.

A. Deseve Esq.  
Secy. Treas.

Dear Sir

CORPORATION OF THE VILLAGE OF COTE ST. ANTOINE,  
178 ST. JAMES STREET,

*Montreal,* Dec 13th 1886 1886

Replying to your favour of the 27th  
Oct. I beg to advise you that your communication and the resolution  
adopted by your Council was duly submitted to the Council of the  
Municipality of Cote St Antoine, and at an adjourned Meeting held  
last evening the enclosed resolution was adopted.

I am

Yours respectfully

*Chas. A. Hanson*  
*Secy. Treas.*

P23/E2,50

HANSON,  
SECRETARY TREASURER,  
HANSON BROS.  
Accountants, Auditors, &c.  
MONTREAL.

CORPORATION OF THE VILLAGE OF COTE ST. ANTOINE,  
178 ST. JAMES STREET,

*Montreal,* 1888

"That in the opinion of this Council the action proposed to be taken by the Council of St Henri is not desirable; that this Council prefers that a satisfactory arrangement should be made with Mr Lemoine, and therefore declines to ratify the resolution adopted by the Council of St Henri on the 26th of October 1886".

P23/E2,50

N<sup>o</sup> 2985.

La Corporation de la  
Cité de Montréal  
refusant de ratifier  
l'annulation de la ville de  
Montréal pour poursuivre  
sa possession sur les  
immeubles A

Reçu le 5 Dec 1886

M<sup>re</sup>  
Secrétaire

Extrait du livre des délibérations du Conseil de la Ville de Ste Cécile.

Séance du 3 Nov 1886.

Résolu Que la Ville de Ste Cécile se joigne aux Municipalités de St Henri et de la Côte St Antoine pour prendre des procédés légaux pour dévaler la pente des terrains à Joseph Lemoine et que la Ville de St Henri soit autorisée à choisir un procureur Confines à cet effet.

Vraie copie

J. Ducharme  
sec

102986.

Resolution par le  
Le conseil de ville de St<sup>l</sup>  
Cunegunde, 3 nov. 1886  
pour faire annuler la  
vente de terrains à  
Jos. Lemoine &

1297  
Sec. Les

P23/E2,50

102986

P23/E2,50

Bank of Montreal.  
Montreal 7<sup>th</sup> Dec. 1886  
Treasurer  
Town of St Henry  
Montreal.

Dear Sir, I enclose two cut  
paid Coupons of your  
Corporation for  $\$210^{00}$   
 ~~$\$86^{00}$~~   
each.

Yours truly  
Emsharbold  
Manager.

N<sup>o</sup> 2984.  
Banque de Montreal  
17 Dec. 1886  
Transmettant le, deux  
Coupons distincts de  
dibentures de \$14000,  
N<sup>o</sup> 2984  
see. Les



P23/E2,50

C 7 0 0

N<sup>o</sup> 2988  
M. Bané, E.  
reconnait réception des  
\$10. payés en sus de  
des taxes - 17 Dec. 86  
1297  
Sec. Des

Montréal 7 Dec 1886

Monsieur Desere

Monsieur

J'ai reçu  
votre chèque de \$10<sup>00</sup> je  
vous remercie.  
Maintenant préparez  
vous à m'envoyer une  
forte commande pour  
les fêtes

Velly Myerones  
Voté des membres  
Bané

P23/E2,50

Bureau du shérif

Montreal 15 Dec. 1886

Reçu du Secrétaire-Trésorier de la Corporation  
de la ville de St-Henri, la liste des  
grands et Petits Juries approuvée  
par le conseil de la dite ville, à sa  
séance du treize courant -

J. F. Dubreuil  
Scripudé Shérif

P23/E2,50

N<sup>o</sup> 2989

Le Secrétaire Municipal

15 Dec. 1886

Recu de la somme

des francs & cents

Quatre

Mey  
etc. etc.

P23/E2,50

S. Henri - 22 Dec. 1886

M. A. Desrosiers

\$ 44,75

Sec. Trésor de la ville S. Henri

ci-joint vous trouverez la somme  
de quarante quatre francs 75/100  
dont le montant des recettes de la  
prie publique depuis le 23 dec 1885  
au 21 dec 1886

Benoit Chef de bureau

P23/E2,50

N<sup>o</sup> 2990  
Z. Benoit  
Chef de Police  
receu de la  
Pecie - Publique  
depuis le 23 Dec. 85  
au 21 Dec. 86  
M<sup>o</sup>  
Beaus

P23/E2,50



**CETTE PIECE**

**EST ABSENTE**

**DU DOSSIER**

À Son Honneur Mr. le Maire  
Et Messieurs les Conseillers  
de la Ville de St. Henri

Messieurs

J'ai l'honneur de vous soumettre  
mon rapport sur le dép. de police  
pour l'année mille huit cent quatre-vingt six  
(1886) Je suis heureux de vous dire  
que il n'y a rien en de bien déplorable  
durant cet année quoique la population  
augmente nous avons eu que  
quatre-vingt une arrestation  
comme suit

Pour brasser	42
Par warrant	16
Flaquant a des heures interdites	2
Pour vol	3
Blesphemer dans les rues	7
Troublent la paix publique	9
assault sur la police	1
Continuèrent leur char trop vite	1
	<hr/> 81 total

J'ai l'honneur d'être Messieurs votre  
tres dévoué serviteur

Geoffroy Benoit  
Chef de Police

St. Henri 1<sup>er</sup> Janvier 1887

N<sup>o</sup> 2992  
Rapport du Chef de  
Police pour l'année  
1886

Adopté le 5 Janvier  
1887 M<sup>o</sup> P<sup>o</sup> Y  
Sec<sup>o</sup> des

P23/E2,50

1444



A Son Honneur M<sup>r</sup> le Maire  
et Messieurs les Conseillers  
de la Ville de S<sup>t</sup>-Henri

Messieurs

J'ai l'honneur de vous soumettre  
mon rapport sur le dépensement fait  
pour l'année mille huit cent quatre-  
vingt six (1886)

Je suis heureuse d'avoir à vous dire  
que la Brigade du feu a été appelée  
deux sept fois durant l'année et que  
vous avez bien de déplorable à  
constater qu'il y eut de ces incendies  
miraculeusement éteints, mais grâce  
à l'organisation nous avons pu le  
maintien avant qu'il fit de grand  
dégât. Je fait allusion au feu  
de M<sup>r</sup> William Landie du quartier  
S<sup>t</sup>-Augustin.

Voilà les dommages causés par ces incendies

Quartier S <sup>t</sup> -Augustin 4 fois	Dommages	\$250.00
Quartier S <sup>t</sup> -Henri 3 ..	..	\$0 25
Montant assuré dans S <sup>t</sup> -Augustin		\$400.00
Montant assuré dans S <sup>t</sup> -Henri		\$10.00

Je suis heureux de vous dire que  
le meilleur homme seigneur parmi  
les membres de la Brigade du feu

J'ai l'honneur d'être Messieurs  
votre dévoué Secrétaire  
Euphrasie Rivest Cheffe de dépôt

S<sup>t</sup>-Henri 1<sup>er</sup> Janvier 1887

N<sup>o</sup> 2993  
Rapport du chef (Fau)  
pour l'année 1886  
adopté les jours  
1887. M<sup>o</sup>  
Sec. Des

P23/E2,50

1443

Province de Québec  
Ville de St-Henri.

Aux Habitants de la ville de St<sup>e</sup>  
Henri et à tous ceux qui il appartiendra.

Avis public est par le présent  
donné que la nomination pour les  
Elections Générales du Maire et de  
quatre Conseillers pour la ville de St<sup>e</sup>  
Henri, aura lieu Lundi, le dixième  
jour du mois de Janvier Mil huit  
cent quatre vingt sept, à dix heures du  
matin, à St-Henri, à l'Hotel de ville, lieu  
ordinaire des sessions du Conseil de la  
dite ville; et pour ces fins, les électeurs  
Municipaux de la ville de St-Henri  
sont convoqués en assemblée générale  
pour la nomination des Candidats  
au lieu, heure et jour ci-dessus indiqués.  
de Maire, en remplacement du Docteur  
Severin Lachapelle, et de quatre conseillers  
dont deux en remplacement de Messieurs  
Octave Gauthier et Alfred Normandin,  
pour le quartier St-Henri et de deux  
autres en remplacement de Messieurs  
François Daigneau et Moïse Benoit,  
pour le quartier St-Augustin.

Donné à St-Henri, sous mon sceau & le  
sceau de la Corporation, ce huitième  
jour du mois de Décembre Mil huit cent  
quatre vingt six -

A. Desève

Sec. Trésorier

Province



Province de Québec } Je soussigné Jules Beauchamp résidant en la Ville  
 Ville de St-Henri } de St-Henri, l'un des Huisiers Juis de la Cour Supérieure  
 du Bas-Canada, immatriculé pour et exerçant dans et pour  
 le District de Montréal, certifié par les présentes et fais  
 rapport sous mon serment d'office, que le trente et unième  
 jour de Décembre mil huit cent quatre vingt six, j'ai affiché  
 deux vraies copies dûment certifiées d'icelui avis public d'autre  
 part dans les langues française & anglaise comme suit  
 savoir: Une vraie copie dûment certifiée dans les langues  
 française & anglaise à la porte de l'Eglise catholique Aposto-  
 lique & Romaine de la Ville de St-Henri sise & située com des  
 rues Bonaventure & St-Vincent en la Ville de St-Henri, et une  
 autre copie dans les langues française & anglaise à la  
 porte de l'Hotel de Ville de la Ville de St-Henri sise et  
 située com des Rues Bonaventure & St-Henri en la dite  
 Ville de St-Henri étant les places ordinaires des affiches;  
 Et je certifie de plus avoir lu icelui avis public d'autre  
 part dans les langues française et anglaise à haute  
 et intelligible voix à la porte de la dite Eglise catholique  
 Apostolique et Romaine de la Ville de St-Henri à l'issue  
 du service Divin du matin, les dimanches, le deuxième  
 jour et le neuvième jour de Janvier mil huit cent  
 quatre vingt sept, étant les dimanches ~~suivants~~  
 immédiatement le jour où le présent avis a été rendu  
 public - En foi de quoi j'ai dressé et donné le présent  
 rapport pour servir & valloir ce que de droit - (L'annoté en pied)

St-Henri ce 10 Janvier 1887-

Jules Beauchamp

H. B. S.

Emult \$2.00 }

City of Quebec  
Town of St. Henry

To the Inhabitants of the Town of St.  
Henry and to all whom it may concern.

Public notice is hereby given, that  
the nomination for the general election  
of Mayor and four Councillors for the  
town of St. Henry, shall take place, on  
Monday, the tenth day of January, one  
thousand eight hundred and eighty seven,  
at the hour of ten of the clock in the  
forenoon, at St. Henry, in the Town-Hall,  
the ordinary place of meeting of the Council  
of the said town; for these reasons,  
the Municipal electors of the town of  
St. Henry are called together into a general  
meeting for the nomination of Candidates  
at the place, date and hour above mentioned,  
viz: - of Mayor in place of Dr. Severin  
Lachapelle, Esquire; and of four Councillors  
two for the St. Henry ward in place of  
Messrs. Octave Gauthier and Alfred  
Normandin and two other for the St.  
Augustine Ward in place of Messrs.  
Armand Daigneau and Housse Benoit.

Given at St. Henry, under my hand &  
the Seal of the Corporation, this thirty-  
first day of the month of December  
Eighteen hundred and eighty six.



A. Desjardins  
Secy. Treasurer

N<sup>o</sup> 2994.  
avis Public. du  
Re Election de  
Maire & Conseillers  
pour  
le 10<sup>th</sup> Januier 1884  
A. D. P.  
Sec. - Des.

P23/E2,50

P23/E2,50

A été proposé par M. M. Aggée Benoit, Jules Beauchamp,  
Narcisse Grudel, Auguste Demers, Léon Chénétier,  
Joseph Crochetière, François Lagaci, Laurent Verdon  
et secondé par M. M. Louis Briebois, Joseph Carpentier, Arthur  
Bernard, Damase Desjardins, & François Rhéaume & J. Chénétier

que M. Alfred Normandin Esq. de la Ville de St-Henri soit élu  
conseiller de la Ville de St-Henri pour le Quartier St-Henri à la présente  
Élection.

St-Henri ce 10 Janvier 1887

Lu le 10/1/87  
J. P. J. J.  
Président de l'Élection

P23/E2,50

Il est proposé par M. M. Narcisse Gravel, Adolphe  
 Dagenais, François Legois, Stanislas Landreville,  
 Joseph Brochetière, Adolphe Richard  
 et secondé par M. M. Louis Rivest, Joseph  
 Carpentier, Pierre Rodrigue, Léon Charretier,  
 Auguste Demers, Lament Verdon, Demose Desjardins  
 Tous Electeurs Municipaux du Quartier St-Henri en la  
 Ville de St-Henri, que M<sup>re</sup> Antoine Ethier, Bourgeois  
 de la Ville de St-Henri, soit élu conseiller à la présente  
 Election pour le Quartier St-Henri.

St-Henri ce 10 Janvier 1887.

44  
 François Phéamme  
 & Joseph Chantano  
 ADP

Ethier 10/1/87  
 M. Ethier  
 Président de l'Élection  
 En. Officio





P23/E2,50

F. Daigneau

Proposé par Le Docteur M. J. X. Lavolette,  
J. Lavolette, M.D. Moise Desautels, Honoré  
Caron, Louis Parent, Gaspar Hébert,  
Regis Stotté, Alphonse Toupin.

Ferdinand Dagonis Xavier Parent  
Edmond Toupin, L. A. Papineau  
Alex. Trudeau, J. B. Doré, A. P. Papineau  
P. B. Lavolette.

que ~~Francis Daigneau~~  
tous électeurs Municipaux du quartier  
St-Augustin et habiles à voter à cette  
élection que Francis Daigneau  
gentilhomme soit élu conseiller  
municipal pour représenter le  
dit quartier St-Augustin.

Fait le 10/1/87  
P. J. Lavolette  
Président  
du B. Electoral

P23/E2,50

Il est proposé par M. M. Joseph Lemoine, Alfred Normandin,  
Aggée Benoit, François Chénoune, Louis Fr. Chénoune,  
François Gagné, Stanislas Landreville, Benoit Maréchal  
et secondé par M. M. F. R. Gougeon, Joseph Rouche, Étienne  
Moupin, Napoléon Dubuc, Adolphe Dagenais, Jean B<sup>e</sup>  
Dagenais, Damase Desjardins & Laurent Vêdon &  
Hyppolite Senechal & Anon Sauvé & René Gouin, for. Carpentier  
tous électeurs Municipaux de la Ville de St-Henri et habiles à  
voter à la présente Election, que M<sup>r</sup> le Docteur Séverin Lachapelle  
Médecin, de la Ville de St-Henri soit élu Maire à la présente  
Election pour l'année 1887

St-Henri ce 10 Janvier 1887.

Cette 10/1/87  
R. J. G. Sec. Ind.  
Doct. Electeur  
Maire Président



N<sup>o</sup> 2995.  
Propositions des  
Électeurs Municipaux  
à l'Élection de  
Maire & conseillers  
le 10 Janvier  
1884 -  
A. J. P.  
Dez-Les

P23/E2,50

1 1 1 1 1

P23/E2,50

CORPORATION DE LA VILLE DE ST-HENRI

BUREAU DU CONSEIL:  
NO 3 RUE ST-HENRI

St-Henri, le 12 Janvier 1887.

Messieurs Moise Benoit  
et Francois Daigneau }  
St-Henri - Q.

Messieurs,

Avis special vous est donne par  
moi soussigne qui a une assemblee generale  
des electeurs Municipaux de la Ville de St-Henri  
tenue en la salle de l'Hotel de ville de la dite  
Ville de St-Henri, Lundi, le dixieme jour de  
Janvier courant, vous avez ete dument élus  
conseillers Municipaux pour représenter le  
Quartier St-Augustin, dans la dite Ville de  
St-Henri -

Fait en triplicata et donne a St-Henri  
sous mon seing et le sceau de la Corporation  
ce 12 Janvier 1887.

A. Desjardins

Sec. Geo. V. officio  
President del' Election



Province

P23/E2,50

Province de Québec } Je soussigné Jules Beauchamp résidant  
Valle de St-Henri - } en la ville de St-Henri, l'un des Familiers  
général de la cour Supérieure du Bas-Canada  
immatriculé pour et exerçant dans et pour le District  
de Montréal; certifié par les présentes et fais rapport  
sous mon serment d'office que le douzième jour de  
Janvier courant entre cinq heures & six heures  
de l'après midi; j'ai signifié à Mr. M. Noire  
Benoit et François Daigneau mentionnés dans  
le présent avis spécial, à chacun d'eux un tripli-  
cata d'icelui d'une part, en parlant et en lais-  
sant le triplé de chacun d'eux à une personne  
raisonnable de chacun de leur famille à leur  
domicile respectif en la ville de St-Henri -

En foi de quoi j'ai dressé et donné le  
présent rapport pour servir et valoir ce que de droit.

St-Henri ce 12 Janvier 1887-

Jules Beauchamp  
H. B. S.

N<sup>o</sup> 2996.  
avis d'Élection  
@ M. M. J<sup>r</sup>s. Daigneau  
& Moise Renaud  
conseillers du quartier  
St. Augustin -  
le 12 Janvier 1884  
R. P.  
Sec. - Les.

P23/E2,50

17490



P23/E2,50

CORPORATION DE LA VILLE DE ST-HENRI

BUREAU DU CONSEIL:  
N<sup>o</sup> 3 RUE ST-HENRI.

St-Henri, le 12 Janvier 1887.

À Messieurs Antoine Ethier  
et Alfred Normandin }  
St-Henri. Q.

Messieurs,

AVIS spécial vous est donné par moi  
soussigné, qu'à une assemblée générale des Electeurs  
Municipaux de la ville de St-Henri, tenue en la  
salle de l'Hôtel de ville de la dite Ville de St-Henri,  
Lundi, le dixième jour de Janvier, courant, vous  
avez été, dument élus Conseillers Municipaux  
pour représenter le Quartier St-Henri, dans la  
dite Ville de St-Henri.

Fait en triplicata et donné à St-Henri,  
sous mon <sup>seul</sup> et le sceau de la Corporation, ce 12 Janvier 1887.



A. Desjardins

Sec. - Les. Mx. officio  
Président del' Election

Province

P23/E2,50

Crovinces de Québec } Je soussigné Jules Beauchamp, résidant  
Ville de St-Henri } en la ville de St-Henri, l'un des Juges  
de la cour supérieure du Bas-Canada, immat-  
riculé pour et exerçant dans et pour le District  
de Montréal, certifié par les présentes et fais  
rapport sous mon serment d'office, que le  
douxime jour de Janvier courant, entre une  
heure et deux heures de l'après-midi, j'ai signifié  
aux dits Antoine Ethier et Alfred Normandin  
mentionnés dans le présent avis spécial à chacun  
d'eux un triplicata d'icelui d'autre part en par-  
lant et laissant le triplicata de M<sup>r</sup> Antoine Ethier  
à lui-même en personne à son domicile en la  
ville de St-Henri, et en parlant et laissant le  
triplicata de M<sup>r</sup> Alfred Normandin à une  
personne raisonnable de sa famille, à son  
domicile en la dite ville de St-Henri -

En foi de quoi j'ai dressé et donné  
le présent rapport pour servir et valoir ce que  
de droit -

St-Henri ce 12 Janvier 1887.

Jules Beauchamp

J. B. S.

N<sup>o</sup> 2997  
avis d'Élection  
à M. M. Antoine  
Ethier et Alfred  
Normandier, caissiers  
du quartier St. Henri  
le 12 Janvier 1884  
A. J.  
Sec. Tres.

P23/E2,50

P23/E2,50

CORPORATION DE LA VILLE DE ST-HENRI

BUREAU DU CONSEIL:  
NO 3 RUE ST-HENRI

St-Henri, le 18 Janvier 1887.

@ Ferdinand Wagnais, Curier }  
St-Henri: Q- }

Monsieur,

Avis spécial vous est donné par moi sousigné, que par suite des élections Municipales de la ville de St-Henri, tenues le dixseptième jour de Janvier courant; vous avez été dument élu Maire de la dite ville pour l'année courante conformément à la loi.

Fait en duplicata et donné à St-Henri, sous mon being & sceau de la Corporation le dit 18 Janvier 1887



A. Desjardins  
Secr. Tres et En. Officié  
Président de l'Élection

Province

P23/E2,50

Province de Québec } Je soussigné Jules Beauchamp, résidant  
Ville de St-Henri } en la Ville de St-Henri, l'un des Huissiers Jures  
de la Cour Supérieure du Bas-Canada, immu-  
triculé pour et exerçant dans et pour le District  
de Montréal, certifie par les présents et fait  
rapports sous mon serment d'office, que le  
Dix huitième jour de Janvier courant entre  
cinq heures et six heures de l'après midi.  
j'ai signifié à M<sup>r</sup> Ferdinand Dagenais  
mentionné dans le présent avis spécial, un  
Duplicata d'icelui avis spécial d'autre part  
en posant et laissant le dit duplicata à  
une personne raisonnable de sa famille à son  
domicile en la Ville de St-Henri.

En foi de quoi j'ai dressé et donné le  
présent rapport pour servir et valoir ce que de droit.

St-Henri ce 18 Janvier 1887-

Jules Beauchamp  
H. C. S.

N<sup>o</sup> 2998.  
avis d' Election à  
M<sup>r</sup> Ferdinand Dagnieu  
du Mans de la ville  
de St-Henri le 4  
Janvier 1884.  
A. D. P.  
see - Yes.

P23/E2,50

1884

- 1 -

Canada  
 Province de Québec  
 Ville de St. Henri

A Son Honneur le Maire et  
 à Messieurs les Conseillers de la  
 Ville de St. Henri ~

Messieurs,

En conformité à l'article 84 des  
 Clauses Générales des Corporations de  
 Ville - 40 Vic. Q. chapitre 29.

J'ai l'honneur de vous soumettre  
 le rapport des procédés pris par moi  
 lors des dernières élections municipales  
 tenues les dix et dix-sept janvier  
 mil huit cent quatre vingt sept, aux  
 fins d'élire un Maire en re-  
 placement de Docteur Severin  
 La Chapelle, dont le terme d'office  
 était expiré et quatre conseillers  
 dont deux pour le quartier St.  
 Henri, en remplacement de M<sup>rs</sup>.  
 Alfred Normandin et Octave  
 Gauthier, et de deux pour le  
 quartier St. Augustin, en  
 remplacement de M<sup>rs</sup>. Has,  
 Daigneau et Moïse Benoit,  
 ces quatre derniers sortant  
 de charge - Conformément  
 à la loi, les électeurs municipaux de

2 deux  
 129

- 2 -

- 2 -

de la ville de St. Henri furent convoqués en assemblée générale et tenue la dite assemblée, le Lundi, le dix Janvier courant en la salle de l'Hotel-de-ville de la ville de St. Henri (lieu ordinaire des sessions du Conseil) etc; pour procéder à la nomination générale des dits Maire et Conseillers comme susdit, le tout, tel qu'il appert aux avis publics données par moi es-qualité et écrivain retour sur icelui avis par Jules Beauchamp, Huissier, immatriculé pour la Cour Supérieure dans, et pour le dit district de Montréal et produit (les dits avis) dans les archives du Conseil pour y rifer au besoin -

Cette assemblée générale le dit 10 Janvier 1884. Messrs. Alfred Normandin, Epicier et Antoine Ethier, Boucher, ayant été les deux seules personnes mises en nomination pour la charge de Conseillers de ce quartier, et Messieurs Moise Rivest, Commisçant et Francais's Daigneau, gentilhomme (anciens Conseillers) ayant été aussi les deux seules personnes mises

St. Henri  
A. D. P.

- 3 -

en



- 3 -

en nomination pour la dite charge de conseiller pour le quartier St Augustin, ces messieurs furent élus et alors proclamés durement élus par acclamation Conseillers Municipaux de la dite ville de St-Henri, comme suit. M<sup>r</sup>. Francais Daigneau et Aloise Benoit pour le quartier St Augustin et M<sup>r</sup>. Antoine Ethier et Alfred Normandin pour le dit quartier Saint-Henri, le tout suivant l'avis special signifié à ces derniers produit avec le présent -

A cette même assemblée, M<sup>r</sup>. Severin Lachapelle, Medecin et Ferdinand Dagenais, Contracteurs ayant mis en nomination pour la charge de Maire, un poll fut accordé pour chacun des quartiers St-Henri et St-Augustin et tenu le dit Lundi suivant le 17 Janvier 1884, en la dite salle de l'Hotel de ville, conformément à la loi -

Afin de faciliter le vote et d'arriver à un système expéditif, je me suis servi de la liste alphabétique des électeurs Municipaux des dits quartiers St-Henri et St-Augustin, et

- 4 -

- 4 -

et ci; pour constater le plus promptement possible, le Cens exigé de chaque électeur suivant que prescrit par l'article 72 des dites clauses générales des Corporations de ville. Ce système a permis de prendre un nombre de votes sur lequel on espérait pas compter avant l'ouverture des Polls.

Voici les noms des officiers nommés par nous aux dites Elections: viz:-  
 Clerc d' Election - M<sup>r</sup>. X. Desseine  
 Sous-Président du Poll Q. St. Henri - Jean Marie Massy  
 " " " " St. Augustin - Jules Beauchamp  
 Clerc de Poll - do - Jos. Beauchamp  
 - do - St. Henri - Louis Depocas

### Election du Maire -

Le nombre total des votes enregistrés aux Polls des quartiers St. Henri et St. Augustin a été de onze cent neuf (1109) réparti comme suit, savoir:

Quartier St. Henri	Dr. S. Lachapelle	- 380
St. Henri	Ferdinand Dagenais	<u>181</u> ci 561
Quartier St. Augustin	- do -	413
St. Augustin	Dr. S. Lachapelle	- <u>135</u> ci 548

Egal au total ci-dessus de 1109.  
 dont cinq cent quatre-vingt-quatorze votes en faveur de M<sup>r</sup>. Ferdinand Dagenais et de cinq cent quinze

votes

- 5 -

- 5 -

votes pour le Dr. S. Lachapelle, donnant par conséquent une majorité de soixante et dix-neuf (79) au dit M. Ferdinand Dagenais sur le Dr. S. Lachapelle, que j'ai (savoir le dit F. Dagenais) après la clôture des dits votes, proclamé dument élu Maire de la ville de St-Henri pour l'année courante (1884) tel qu'appert à l'original de l'avis donné ci-joint.

Je vous soumetts ci-joint tous les papiers, listes électorales, avis, retours, nominations, listes de polls et tous les documents se rattachant aux dites élections.

Comme vous le voyez, j'ai été obligé de préparer moi-même les listes de polls, Certificats &c, en l'absence de formules spéciales à cet effet. J'ose espérer que vous les trouverez conformes à la loi.

Outre la force de police, le chef et ses quatre hommes, j'en ai assermenté qu'un seul Constable special, M. Octave Dubuc que j'ai placé près de mon bureau pour avoir soin du rôle d'évaluation et autres documents, pendant mes absences fréquentes occasionnées par mes devoirs officiels &c.

- 6 -

JL

-6-

Je dois des félicitations à Messieurs  
 les Sous-Présidents, Clerks de Polls  
 & Caustables pour le zèle & l'activité  
 dont ils ont fait preuve durant  
 toute la journée de la votation,  
 car ces messieurs n'ont pas eu  
 une seule minute de repos  
 pendant la journée. - Je  
 remercie aussi Messieurs les  
 Candidats et leurs représentants  
 pour leur concours bienveillant  
 en cette circonstance et j'ai eu  
 terminant le plaisir de vous informer  
 que l'ordre le plus parfait n'a  
 cessé de régner dans la foule  
 et n'a eu à caustater aucun  
 trouble pendant la durée des  
 élections -

Ci-joint le compte des dépenses  
 des élections s'élevant à \$43.<sup>08</sup>/<sub>100</sub>

Donné à St-Henri, sous mon  
 seing & le sceau de la Corporation, ce  
 19 Janvier 1887.

A. Desjardis

sec. Trés. et Co. officio  
 Président de l'Élection

N<sup>o</sup> 2999.

Rapport des Procès  
faits par le Président  
des Elections Municipales

tenus les 10 et 14  
Janvier 1884 ~

A D P  
sec. Tres

Produit ce 19 Janvier 1884

A D P  
sec. Tres

adopté ce 21 Janvier  
1884 A D P

sec. Tres

P23/E2,50

P23/E2,50

## Ville de St. Henri.

A Ferdinand Nagensis Maire, et M. M. François  
Daigneau, Louis Dore, Esimer Faillé, Maise  
Benoit, Adolphe Riel, Antoine Ethier,  
Alfred Normandier et Aggée Benoit.

Tous Conseillers Municipaux.

Messieurs,

Avis Spécial vous est donné par le soussigné,  
Alex. Desève, Jr., Secrétaire-Trésorier du Conseil Municipal de  
la Ville de St. Henri qu'une SESSION SPECIALE du Conseil de cette  
Ville est convoquée par les présentes, par moi, pour être tenue au lieu  
ordinaire des Sessions du Conseil, Vendredi, le Vingtième  
jour du mois de Janvier, mil huit cent quatre-vingt-sept  
à huit heures de l'après-midi, et qu'il y sera pris en considération  
les sujets suivants, savoir:

1. Rapport du Président de l'Élection  
de Maire et Conseillers -

2. Dépenses - do - do -

3. Nomination du Maire Suppléant

4. Formation des Comités permanents.

5. Renouvellement des billets n<sup>os</sup> 77 et 78  
de \$800 et \$1400. dus les 20/24 courant

6. Emprunt de \$600. à la Banque  
d'Acadulaga pour recouvrer les dépenses  
urgentes d'administration -

Donné à St. Henri, sous mon seing, ce vingtième  
jour de Janvier 1887.

A. Desève Jr.

Secrétaire-Trésorier.

Province

P23/E2,50

Province de Québec }  
Ville de St<sup>e</sup> Henri } Je soussigné Géphirin Benoit, chef de Police et consta-  
ble spécial de la Ville de St<sup>e</sup> Henri, et résidant en la Ville  
de St<sup>e</sup> Henri, certifie par les présentes et fais rapport sous  
mon serment d'office que le vingtième jour de Janvier  
courant entre deux heures et quatre heures de l'après midi  
j'ai signifié aux personnes mentionnées dans le présent  
avis spécial à chacun d'eux un double d'icelui d'autre  
part, en parlant et en laissant le double de chacun d'eux  
à une personne raisonnable de chacun de leur famille  
à leur domicile respectif en la Ville de St<sup>e</sup> Henri -

En foi de quoi j'ai dressé et donné le présent  
rapport pour servir et valloir ce que de droit -

Donné à St<sup>e</sup> Henri, ce vingtième jour du  
mois de Janvier mil huit cent quatre vingt sept -

G. Benoit Constable

N<sup>o</sup> 3000.  
Avis de session spéciale  
du Conseil de la  
ville de St<sup>e</sup> Henri

Re  
Electeurs des 10414 de  
Janvier 1889.  
A. D. P.  
Sec. V. S.

Duplicata

Augmentations faites au Cadastre de la Ville de St<sup>e</sup> Henri depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 1886 jusqu'au 31 Decembre 1886.

Année	Date	Rue	N <sup>o</sup> de la Rue	Superficie en Pieds	Diamètre en Toises	Quantité de Services	Services doubles	Longueur en Pieds	Services en Toises	Services doubles	Longueur en Pieds	Services en Toises	Services doubles	Propriété	Nom du Propriétaire	Valeur des barons	Remarques
1886	Avril 27	St Philippe	644 H.			1	1	1 x 12						1796	Pierre Roby		
	" 15	St Germain				2	2	14 x 10						1530	Aggie Benoit		
	" 16	coin St Joseph & Emile				1	1	15 x 8						2017	Joseph Sauve		
	" 17	coin St Pierre		162	4												Parti de 1868
	" 18	St Henri	2029 204			1	1	25 x 10							Clair Dicarié		Parti de 1868
	" 19	Delinelle	489			1	1	2 x 18						30 de 1704	Ulric Lamouroux		
	" 20	St Henri	235			1	1	13 x 6							Calouard Lapari		
	" 21	Rue de Lina	1/8			1	1	27 x 8							Josephine Souty		
	" 22	" " "	811			1	1	27 x 5						2024	Mlle Sophie Savant		
	" 23	Bourget	105			1			1	14 x 31					Janus Stuart		
	" 24	" "	40			1	1	30 x 8							Adolphe Hille		
	" 25	Augustine	107111			1	1	14 x 8							Charles Lachapelle fils		
	" 26	coin St Henri & Delinelle				2	1	16 x 4	1	16 x 7					Clair Dicarié		
	" 27	Delinelle	235 2729			2	2	26 x 8							Clair Dicarié		
	juin 10	St Marguerite	904 H.								35				Clair Dicarié		Branches additionnelles
	" 11	St Philomine	187 H.			1	1	58 x 5						1793	Stanislas Landriville		
	" 12	St Emile	641 H.			1			1	14 x 5				1961	Jacques Prud'homme		
	" 13	coin St Henri & Bourget	1			1			1	1 x 15				2052	Herbi Dagenais		
	" 14	St Jean				1			1	15 x 6				2239 2239	L. Trudel		
	" 15	Agnes		110	11												
	" 16	" "	113 x 15			2	2	29 x 10							Joseph Fortin		
	" 17	" "	6			1	1	11 x 7						1157	Subjoints du cad. St. Henri		
	juillet 23	St Joseph				2	2	27 x 20									
	" 24	St Philippe	21			1	1	11 x 12									
	" 25	" "	234			1			1	1 x 11					Octave Gauthier		
	août 30	Surpout	3			1			1	1 x 9					Martial Aubry		
	Sept 1	coin St Henri & St Joseph				1	1	14 x 6							J <sup>rs</sup> Surpout		
	" 2	Harrison		153	11										Louis Dugault		
	" 3	" "				2	2	25 x 5							Alphonse Joseph Lamer		
	" 4	Brodie				1			1	12 x 6					Joséphine Gauthier		
	" 5	coin St Antoine & Repault				1	1	21 x 4							Aggie Benoit		
	" 6	Delinelle				1	1	24 x 6							Joseph Robit		
	oct 17	St Marguerite	314 H.			1	1	68 x 4							Joseph Charbonnet		
	" 18	St Germain	1017			1	1	2 x 8							Leslie Brechaubault		
	" 19	Bourget	15 H.							58					Louis Dori		
	" 20	Delinelle				1	1	17 x 13							J. G. Lenoir		
	nov 12	St Germain				2	1	20 x 11	1	20 x 11					Jacques Laroche		
	" 13	St Henri				1	1	24 x 14							Opille Lenoir		
	" 14	Delinelle				1	1	21 x 10							Clair Dicarié		
	" 15	" "				1	1	24 x 10							Ulric Lamouroux		
	" 16	" "				1	1	24 x 10							Mme Lenoir		
	" 17	St Henri				2	2	13 x 12							M <sup>rs</sup> Capelais		
	" 18	" "				1	1	1 x 11							" "		

Donné @ la Ville de St Henri le 19 Janvier 1884. Le Maire Respectueusement Soumis S.E.O. G. H. Desjardis Comptable



Augmentations faites au cadastre de St-Henri depuis le premier Janvier 1885 jusqu'au trente et un Décembre 1885 -

Année	Date	Nom	220. de la Riv.	Superficie en Ares	Diamètre en Toises	Valées	Diamètre en Toises	Quantité de Services de Riv.	Services de Riv. doubles	Services de Riv. simples	Longueur en Toises	Special	Profondeur	Nom du Propriétaire	Année d'Estimation	Remarques
1885																
Avril	29	P. Pierre	-	-	-	-	-	1	-	1	26x13	-	-	1883	1760	Arrière de St-Henri
"	20	M. Hure	1/0	-	-	-	-	1	-	1	23x28	-	-	1760	1760	Joseph Laroche
Mai	6	M. Marguerite	11/4	-	-	-	-	1	-	1	11	-	-	1760	1760	Joseph Laroche
"	27	Luzon	56	-	-	-	-	2	2	24x8	-	-	-	2127	2127	Charles Desjardins
"	12	Luzon	56	-	-	-	-	1	1	22	-	-	-	1984	1984	Provincial (San. Co. (He))
"	16	Roué Luce	2/1	-	-	-	-	1	-	-	11	-	-	2061	2061	J. B. Caron
Juin	10	com. de Riv. de St-Henri	-	53	Lead pipe	3/4	-	1	1	15x6	-	-	-	2012	2012	Louis Gaillart
"	19	Hallowell	5/4	-	-	-	-	1	1	29x8	-	-	-	1841	1841	David Gravelle
"	24	M. Hure	1/0	-	-	-	-	1	1	11x85	-	-	-	1628	1628	Thomas Lapacé
Juillet	6	P. Pierre	-	-	-	-	-	3	3	19x4	-	-	-	1844	1844	Luzon (de Riv.)
"	8	P. Hédemann	1/4	-	-	-	-	1	1	19x6	-	-	-	1844	1844	Joseph Gravelle
"	23	com. de Riv. de St-Henri	-	201	H	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
"	"	P. G. G.	108	-	-	-	-	1	-	-	25x8	-	-	1914	1914	Landes (Riv. de Riv.)
"	"	"	102	-	-	-	-	1	-	-	24x10	-	-	1915	1915	Landes (Riv. de Riv.)
"	"	"	180	-	-	-	-	1	-	-	16x5	-	-	1915	1915	Landes (Riv. de Riv.)
"	"	"	101	-	-	-	-	3	3	19x5	-	-	-	1919	1919	Landes (Riv. de Riv.)
"	"	"	101	-	-	-	-	1	-	-	12x6	-	-	1918	1918	Landes (Riv. de Riv.)
"	"	"	105	-	-	-	-	1	1	12x12	-	-	-	1916-1914	1916-1914	Landes (Riv. de Riv.)
Avril	8	P. Hédemann	-	-	-	-	-	2	2	15x6	-	-	-	1859	1859	Landes (Riv. de Riv.)
"	14	P. Jermain	-	-	-	-	-	1	1	12x12	-	-	-	1859	1859	Landes (Riv. de Riv.)
"	20	P. Antoine	-	-	-	-	-	2	1	15x4	1	15x4	-	1859	1859	Landes (Riv. de Riv.)
Sep:	3	P. Antoine	118	-	-	-	-	1	1	40x10	-	-	-	1859	1859	Landes (Riv. de Riv.)
"	5	Delinelle	-	-	-	-	-	1	1	14x8	-	-	-	1859	1859	Landes (Riv. de Riv.)
"	15	P. Pierre	-	-	-	-	-	1	-	-	25x26	-	-	1859	1859	Landes (Riv. de Riv.)
"	17	Delinelle	-	-	-	-	-	1	1	16x8	-	-	-	1859	1859	Landes (Riv. de Riv.)
"	18	adwater	-	-	-	-	-	2	2	40x10	-	-	-	1859	1859	Landes (Riv. de Riv.)
"	30	P. Marguerite	99	-	-	-	-	1	1	1x14	-	-	-	1859	1859	Landes (Riv. de Riv.)
Oct:	1	P. Hédemann	-	-	-	-	-	2	1	20x12	1	20x12	-	1859	1859	Landes (Riv. de Riv.)
"	6	P. Philippe	-	-	-	-	-	2	1	27x14	1	27x14	-	1859	1859	Landes (Riv. de Riv.)
"	8	"	-	-	-	-	-	2	2	15x4	-	-	-	1859	1859	Landes (Riv. de Riv.)
"	9	"	-	-	-	-	-	1	1	15x4	-	-	-	1859	1859	Landes (Riv. de Riv.)
"	31	Luzon	-	-	-	-	-	1	-	-	30x18	-	-	1859	1859	Landes (Riv. de Riv.)
Nov:	28	P. Joseph	-	-	-	-	-	2	2	15x19	-	-	-	1859	1859	Landes (Riv. de Riv.)
Dec:	1	P. Marguerite	-	-	-	-	-	1	1	15x12	-	-	-	1859	1859	Landes (Riv. de Riv.)
"	16	com. de Riv. de St-Henri	-	-	-	-	-	1	-	-	12x14	-	-	1859	1859	Landes (Riv. de Riv.)

Donné et fait en Duplicata en la Ville de St-Henri le 28 Janvier 1886 -  
 Le tout Respectueusement J'aurais (S. E. D.)  
 J. H. Deser  
 Comptable de St-Henri

P23/E2,50

DÉLAVÉ

Aqueduc de la Ville de St. Henri.

BERGER & BEIQUE, Administrateurs.

BUREAU:  
No. 1, Rue St. Pierre.

St. Henri, le 1<sup>er</sup> Jan. 1887

M. Desjardins }  
Génie }  
de l'Ép. de }  
l'Association St. Henri. }

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous transmettre  
en même temps que cette lettre, deux duplicata  
des augmentations de l'aqueduc de St.  
Henri, dont l'un porte l'année finissant  
le 31 Dec: 85, en date du 28 Janvier 1887  
et l'autre pour l'année finissant le 31  
Dec: 86, en date du 19 courant.

Très très humble

J. H. Desjardins  
comptable

P23/E2,50

N<sup>o</sup> 3001

Rapports de Berger &  
Beigne Re réparations,  
augmentations & à l'ajout  
de St-Henri, pour les  
années 1885 et 1886

Ad. J. Beigne

Recu 20 / 1 / 87 A. J. B.

P23/E2,50

HOTEL-DE-VILLE, }  
No. 3 rue St. Henri

Ville de St. Henri,

St. Henri, le 27 Janvier 1887.

à MM. les Conseillers Adolphe  
Riel, Agée Benoit et  
Esime Faillé ~

St. Henri, Q.

Messieurs,

Vous êtes respectueusement  
prié d'assister à une Session du comité  
Eau et Eclairage du Conseil  
de la Ville de St. Henri qui aura lieu  
vendredi, le 28 courant,  
à huit heures du soir, très précises.

N'oubliez pas, s'il-vous-plait d'y  
assister.

Votre tout dévoué,

A. Desjardins

Secrétaire Trésorier.

P23/E2,50

Provine de Quebec }  
Ville de St-Henri } avis pour comité  
N<sup>o</sup> 3002 } Eau & Eclairage le  
28/1/84 }

Je soussigné L. Benoit  
Comptable Spécial pour  
la ville de St-Henri certifie  
sans aucun serment  
d'office avoir le vingt-septième  
jour de Janvier Courant  
entre une et deux heures  
de l'après-midi déposée  
une copie du présent avis  
d'autre part scellé aux  
personnes susnommées Orme  
Saint-Denis à Monsieur Adolphe  
Paul Esprit Foille et  
Monsieur Benoit en leur  
une copie à une personne  
domiciliée de son domicile  
respectif dans la dite  
ville de St-Henri

Donné à St-Henri le 28 jours  
1887

L. Benoit-Comptable

P23/E2,50

HOTEL-DE-VILLE, }  
No. 3 rue St. Henri

Ville de St. Henri,

St. Henri, le 27 Janvier 1889.

à MM. les Conseillers Louis }  
Doré, Esmeu Faillu et }  
Antoine Ethier. }

St. Henri, Q.

Messieurs,

Vous êtes respectueusement  
prié d'assister à une Session du comité  
des Finances — du Conseil  
de la Ville de St. Henri qui aura lieu  
Vendredi, le 28 courant,  
à huit heures du soir, très précises.

N'oubliez pas, s'il-vous-plait d'y  
assister.

Votre tout dévoué,

A. Desjardins

Secrétaire Trésorier.

P23/E2,50

Province de Québec } N<sup>o</sup> 3003  
Ville de St-Henri } avis pour comité  
Finances 28/1/84

Je soussigné L. Benoit Bonstelle  
spécial pour la ville St-Henri  
certifie sous mon serment  
d'office avoir le vingt-septième  
jour de janvier courrant  
entre une heure et deux heures  
signifié une copie du présent  
avis et autre port écrite aux  
personnes suivantes comme  
suit savoir à M<sup>r</sup> A. Ethier  
E. Failla et Louis Sorel en  
lessant une copie à une  
personne raisonnable de leur  
domicile respectif dans  
la dite ville St-Henri

Fourni à St-Henri le 28 jour  
1884

L. Benoit Bonstelle

P23/E2,50

HOTEL-DE-VILLE, }  
No. 3 rue St. Henri

Ville de St. Henri,

St. Henri, le 27 Janvier 1887

à M<sup>s</sup> M<sup>s</sup> les Conseillers Agée Benoit  
Laurin Doré et Antoine  
Ethier

St. Henri, Q.

Messieurs,

Vous êtes respectueusement  
prié d'assister à une Session du comité  
Santé du Conseil  
de la Ville de St. Henri qui aura lieu  
Vendredi, le 28 courant,  
à huit heures du soir, très précises.

N'oubliez pas, s'il vous-plait d'y  
assister.

Votre tout dévoué,

*A. Desjardins*

Secrétaire Trésorier.



P23/E2,50

N<sup>o</sup> 3006  
Procurer aducler } avoir pour comitè de  
ville de S<sup>t</sup> Henri } Santé, le 28/4/87

Je soussigné M<sup>r</sup> Benoit Constable  
Spécial pour la ville S<sup>t</sup> Henri  
certifie sous mon serment  
d'office avoir le vingt septième  
jour de janvier courrant entre  
une heure et deux heures de  
l'après midi signifié une  
copie au present avis d'autre  
part écrite aux personnes  
suivantes comme suit savoir  
à Mr Antoine Elther Louis Jore  
et Agg<sup>e</sup> Benoit en leur nom une  
copie au present avis  
d'autre à une personne  
raisonnable de leur domicile  
respectif dans la dite ville  
S<sup>t</sup> Henri

Fait à S<sup>t</sup> Henri le 28 janvier  
1887

M<sup>r</sup> Benoit Constable

P23/E2,50

HOTEL-DE-VILLE, }  
No. 3 rue St. Henri

Ville de St. Henri,

St. Henri, le 27 Janvier 1887.

à M. M. les Conseillers Français  
Daigneau, Antoine, Ethier  
& Louis Doré ~

St. Henri, Q.

Messieurs,

Vous êtes respectueusement  
prié d'assister à une Session du comité  
des Chemins du Conseil  
de la Ville de St. Henri qui aura lieu  
Vendredi, le 28 - courant,  
à huit heures du soir, très précises.

N'oubliez pas, s'il-vous-plait d'y  
assister.

Votre tout dévoué,

A. Desjardins

Secrétaire Trésorier.

P23/E2,50

Province de Québec } N<sup>o</sup> 3005  
Ville de St-Henri } avis pour Comité  
des Chemins 28/1/84

Je soussigné W Benoit Comptable  
spécial pour la ville de St-Henri  
certifie sous mon serment  
d'office avoir le vingt-septième  
jour de Janvier courant entre  
une heure et deux heures  
de l'après midi expédié  
une copie du présent  
avis d'autre part écrits  
aux personnes suivantes  
comme suit savoir à Mr  
Louis Dore Antoine Ethier  
et Lis Jaigneau en leur  
une copie à une personne  
raisonnable de leur domicile  
respectifs dans la dite ville  
de St-Henri

Donné à St-Henri le 28 jour  
1884

W Benoit Comptable

P23/E2,50

HOTEL-DE-VILLE, }  
No. 3 rue St. Henri

Ville de St. Henri,

St. Henri, le 27 janvier 1887

à MM. les Conseillers Adolphe  
Riel, Fr. Daigneau &  
Moise Benoit  
St. Henri, Q.

Messieurs,

Vous êtes respectueusement  
prié d'assister à une Session du comité  
del'Hotel-de-ville du Conseil  
de la Ville de St. Henri qui aura lieu  
vendredi, le 28<sup>e</sup> courant,  
à 8 heures du soir, très précises.

N'oubliez pas, s'il-vous-plait d'y  
assister

Votre tout dévoué,

*Adolphe Riel*

Secrétaire Trésorier.

Procurer de l'huile }  
 Ville de St-Henri } <sup>N<sup>o</sup> 3006</sup>  
 avoir pour compte }  
 del'Hotel de ville }  
 ce 28/1/84 }

Je soussigné M<sup>r</sup> Benoit  
 Constable special pour  
 la ville de St-Henri certifie  
 sous mon serment  
 d'office auis le vingt-  
 septieme jour de Janvier  
 courant entre une heure  
 et deux heures de l'après  
 midi esquisse une copie  
 du present avis d'autre part  
 écrite aux personnes ci-dessus  
 comme eut bonoi a M<sup>r</sup>  
 Arieu-Les-Buisson et Moise  
 Benoit en lesout une copie  
 de a une personne raisonnable  
 de leur domicile respectif  
 sous la dite ville St-Henri  
 Given a St-Henri le 28 Janvi  
 1884

M<sup>r</sup> Benoit Constable

P23/E2,50

HOTEL-DE-VILLE, }  
No. 3 rue St. Henri.

Ville de St. Henri,

St. Henri, le 27 Janvier 1887

à MM. les Conseillers Maize  
Benoit, Dupes Normandin  
et Aggée Benoit -

St. Henri, Q.

Messieurs,

Vous êtes respectueusement  
prié d'assister à une Session du comité  
Feu et Police du Conseil  
de la Ville de St. Henri qui aura lieu  
Vendredi, le 28 courant,  
à huit heures du soir, très précises.

N'oubliez pas, s'il-vous-plait d'y  
assister.

Votre tout dévoué,

A. Desjardins  
Secrétaire Trésorier.

P23/E2,50

Promesse de l'archevêque } N<sup>o</sup> 3007  
ville de St-Henri } Actes pour exécution  
de l'arrêté de l'archevêque, le  
28/1/84

Je soussigné, l'archevêque Louis-  
Joseph de Montarville, certifie sous mon  
serment d'office avoir le  
vingt-septième jour de  
janvier courant entre une  
heure et deux heures de l'après-  
midi, révisé une copie  
du présent avis et autres  
particulières aux personnes  
susnommées comme suit  
avoir à M. Moïse Benoit  
officier Benoit et Alfred  
Normandin en leur  
une copie à une personne  
raisonnable de leur domicile  
respectif dans la dite ville  
St-Henri

Fait à St-Henri le 28 janvier  
1884

L'archevêque Louis-  
Joseph de Montarville

P23/E2,50

HOTEL-DE-VILLE, }  
No. 3 rue St. Henri

Ville de St. Henri,

St. Henri, le 27 Janvier 1887.

à MM. les Conseillers Alfred  
Normandin, Adolphe Rielt  
Fr. Daigneau —

St. Henri, Q.

Messieurs,

Vous êtes respectueusement  
prié d'assister à une Session du comité  
des Finances du Conseil  
de la Ville de St. Henri qui aura lieu  
Vendredi, le 28 courant,  
à huit heures du soir, très précises.

N'oubliez pas, s'il-vous-plait d'y  
assister.

Votre tout dévoué,

A. Desjardins  
Secrétaire Trésorier.



P23/E2,50

N<sup>o</sup> 3008.  
Procureur de Québec) auis pour comite des  
Ville de St-Henri) Decrees, le 28/1/87

Je soussigné J. Benoit Comptable  
special pour la ville de  
St-Henri certifie sous mon  
serment d'officier avari  
le vingt-septieme jour  
de Janvier courant entre  
une heure et deux heures  
de l'après midi. Signifie  
une copie du present avari  
d'autre part scellé aux  
personnes suivantes comme  
suit savoir a Mr Alfred  
Normandin et Bill et Les  
Daignon en lesant une  
copie a une personne  
raisonnable de leur domicile  
respectif dans la dite ville  
de St-Henri

Donné a St-Henri le 28 Janvier  
1887

J. Benoit Comptable

Province de Québec  
Ville des Haies

A une session de Comité des Finances  
du Conseil de la ville de St. Henri,  
tenue à St. Henri, au lieu ordinaire  
des sessions, Vendredi, le vingt-huitième  
jour du mois de Janvier mil  
huit cent quatre vingt sept,  
conformément à la loi à laquelle  
session sont présents Messieurs  
les Conseillers Louis Dore,  
Esimer Faillle & Antoine Ethier  
et formant un quorum.

Il est ordonné & statué par  
résolution du Comité comme suit: -

Que M<sup>r</sup> le conseiller Esimer  
Faillle agisse comme président  
de cette session -

Résolu que M<sup>r</sup> le conseiller  
Esimer Faillle, soit nommé  
Président du Comité des Finances  
pour l'année courante &  
l'absence est leue

Esimer Faillle  
Président  
A. Desjardins  
Secrétaire

N<sup>o</sup> 3009

Rapport du Comité  
des Finances, le 28  
Janvier 1884

Sec. - Des.

P23/E2,50

Province de Québec  
Ville de St-Henri

A une session de Comité de  
Feu et Police du Conseil de la  
Ville de St-Henri, tenue à St-  
Henri, au lieu ordinaire des  
séances, Vendredi, le vingt-  
huitième jour du mois de  
Janvier mil huit cent  
quatre-vingt-sept. conformément  
à la loi, à laquelle session  
sont présents Messieurs les  
Conseillers Moïse Benoit,  
Alfred Normandin et Aggée  
Benoit et formant un  
quorum; —

Il est ordonné et statué  
par résolution de Comité, comme suit:—

Que M<sup>r</sup> le Conseiller Aggée  
Benoit agisse comme Président  
de cette session.

Résolu que M<sup>r</sup> le Conseiller  
Alfred Normandin soit  
nommé Président du  
Comité Feu & Police pour  
l'année courante.

Et séance est levée

Aggée Benoit  
Président

A. Desjardins  
Secrétaire

N<sup>o</sup> 3010.  
Rapport du Comité  
de Feu & Police  
le 28 Janvier 1884

NDP  
Recusé.

P23/E2,50

Province de Québec  
Ville de St-Henri

A une session de Comité des Chemins, du Conseil de la ville de St-Henri, tenue à St-Henri au lieu ordinaire des séances le vendredi, le vingt-huitième jour du mois de Janvier mil huit cent quatre vingt sept, conformément à la loi à laquelle session sont présents, Messieurs les Conseillers François Daigneau, Antoine Ethier & Louis Doré, et formant un quorum;

Le tout donné & statué par résolution du Comité comme suit: ~

Que Mr le Conseiller François Daigneau agisse comme Président de cette session

Résolu que Mr le Conseiller François Daigneau, soit nommé Président du Comité des Chemins pour l'année courante.

Aussin en telle

F. Daigneau

Président

A. Desève

secrétaire ~

N<sup>o</sup> 3011.  
Rapport de Compté  
des Chemins lerd  
Janvier 1884  
M<sup>re</sup>  
Sec. Les

P23/E2,50

Province de Québec  
Ville de St-Henri

A une session de Comité de l'Eau & Eclairage du Conseil de la ville de St-Henri, tenue à St-Henri, au lieu ordinaire des séances le vendredi, le vingt-huitième jour du mois de janvier mil huit cent quatre vingt sept, conformément à la loi, à laquelle session sont présents, Messieurs les Conseillers Adolphe Riël, Aggée Benoit et Emme Faillé et formant un quorum;

Il est ordonné et statué par résolution du Comité, comme suit:

Que Mess<sup>rs</sup> le Conseiller Adolphe Riël, agisse comme président de cette session

Résolu que Mess<sup>rs</sup> le Conseiller Adolphe Riël, agisse & soit nommé Président du dit Comité de l'Eau & Eclairage pour l'année courante.

Et séance est levée -

Adolphe Riël

Président

Aggée Benoit  
Secrétaire



N<sup>o</sup> 3012.  
Rapport du Comité  
de l'Eau & Eclairage  
Le 28 Janvier 1884  
A. D. P.  
Sec. Gen.

P23/E2,50

2010

Province de Québec  
Ville de Québec

A une session du Comité de  
Santé du Conseil de la ville de  
St. Québec, tenue à St. Québec, au  
lieu ordinaire des séances, le vendredi  
le vingt huitième jour du mois  
de Janvier mil huit cent quatre  
vingt sept, conformément à la  
loi à laquelle session sont  
présents, Meilleurs les Conseillers  
Aggés Beuvit, Louis Doré et  
Etier et formant un quorum;  
Il est ordonné et statué par  
résolution du Comité comme  
suit:

Que Mr le Conseiller  
Antoine Etier, agisse comme  
président de cette session

Résolu que Mr le Conseiller  
Antoine Etier, soit nommé  
Président du Comité de Santé  
pour l'année courante.

Et assésés et lévés,  
A. Etier  
Président  
A. Desève  
Secrétaire

N<sup>o</sup> 3013.  
Rapport du Comité  
de Santé, le 28  
Juin 1884  
A. J. P.  
Sec. Gen.

P23/E2,50

2013

Province de Québec  
Ville de St-Henri

A une session du Comité des  
Licences du Conseil de la ville  
de St-Henri, tenue à St-Henri,  
au lieu ordinaire des séances  
Vendredi, le vingt-huitième jour  
du mois de Janvier mil huit  
cent quatre vingt sept. Con-  
formément à la loi à laquelle  
session sont présents Mes  
les Conseillers Adolphe Normandin  
Adolphe Riel & Gus. Daigneau  
& formant un quorum.  
Il est ordonné & statué par  
résolution du Comité  
comme suit!~

Que M<sup>re</sup> le Conseiller Adolphe  
Riel, agisse comme  
président de cette session.

Résolu que M<sup>re</sup> le  
Conseiller Adolphe Riel,  
soit nommé président du  
dit Comité des Licences pour  
l'année courante.

Et l'acte est lu

Adolphe Riel

Président

Desjardins

Secrétaire

N<sup>o</sup> 3014.  
Rapport du Comité  
des Licences, le 28  
Janvier 1884.

ADP  
see. Ves.

P23/E2,50

Province de Québec  
Ville de St-Maurice

A une session du Comité de l'Hotel de ville, du Conseil de la ville de St-Maurice tenu à St-Maurice, au lieu ordinaire des séances, Vendredi, le vingt huitième jour du mois de Janvier mil huit cent quatre vingt sept. conformément à la loi, à laquelle session sont présents, Messieurs les Conseillers Adelphe Pél, M<sup>r</sup>. Daigneau et Moïse Benoit et formant un quorum.

Il est ordonné et statué par résolution du Comité comme suit:—

Que M<sup>r</sup>le Conseiller Moïse Benoit, agisse comme Président de cette session.

Résolu que M<sup>r</sup>le Conseiller Moïse Benoit, soit nommé Président du dit Comité de l'Hotel-de-ville et la séance est levée.

Moïse Benoit  
Président

A. Desjardins  
Secrétaire.

N<sup>o</sup> 3015.  
Rapport du Comité  
del'Hotel-de-ville  
le 28 Janvier 1887.

Sec. Vies.

P23/E2,50

2013

P23/E2,50

Bureau des Chemins à Barrières.

146 RUE ST JACQUES

Montréal, 31 janvier 1887

M. Desjardins. Sec. Gen.

Secrétaire - Trésorier.  
Ville St Henri

Cher Monsieur.

Je vous transmets sous ce pli les comptes de la Commission contre les Villes de St Henri et de St Genevieve - et la Compagnie des Chaus Urbains, pour la Commutation des Taux de piages depuis le 13 Decembre dernier, jusqu'au 13 Mars prochain.

Je compte sur votre promptitude à les acquiescer afin que je puisse donner communication à la prochaine assemblée, le 8 Février prochain.

Votre humble serviteur

Jos Rielle  
per J. J. Marcas



N<sup>o</sup> 3016.

Le Syndic à Baucis

31 Janvier 1887

Comptes de Comunitaire  
de la Rue St Joseph

N<sup>o</sup> 3016

P23/E2,50

2010

P23/E2,50

Grand Trunk Railway of Canada.  
Superintendent's Office.  
Montreal.

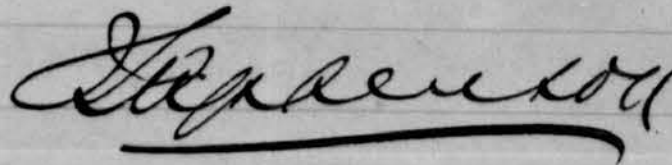
Feb. 8th. 1887.

188

Dear Sir

If it is convenient might I ask you to  
be good enough to call at this Office to see me on matters  
connected with the Municipality ?

Yours truly



Supt.

A. Desève Esq. J. P.

Secy.-Treasurer

Corporation of St. Henri.

Que.

Dep. 24. 1887.

1887.

It is an agreement with the...  
of the...  
of the...

1887.

*[Handwritten signature]*

1887.

N<sup>o</sup> 3017.  
La Cie du Grand Lion  
Le 8 fev 1887  
Re  
Baineries & Station  
Herm  
1887  
Sec. Gen.

1887.

P23/E2,50

P23/E2,50

CORPORATION DE LA VILLE DE ST-HENRI

BUREAU DU CONSEIL :

N<sup>o</sup> 3 RUE ST-HENRI.

St-Henri, le 10 Fevrier 1887

@ Ferd. Dagenais, Maire et à Mess. les  
Conseillers, Moise Benoit, Antoine Ethier,  
Adolphe Riel, Alfred Normandin &  
Aggée Benoit. St-Henri. Q.

Messieurs,

Avis spécial vous est donné par  
moi, A. Desève, Secrétaire-Trésorier du  
Conseil de la ville de St-Henri, que la session  
générale du Conseil, tenue le 9 février 1887,  
a été ajournée, faute de quorum, au vendredi,  
le onze courant à 7 heures du soir, par  
Mess. les Conseillers Louis Doré, Frs. Daigneau  
et Esimeu Faillé conformément à la loi.  
Donné à St-Henri, par mon seing, le  
jour, mois et au sus-mentionnés.

A. Desève  
Sec- Trés.

P23/E2,50

Province Québec

Ville de St-Henri Je soussigné Ch. Lapari constable special  
par la ville de St-Henri je certifie sous mon serment  
l'officier avoir signé le dixième jour du mois courant  
entre deux et trois heures de l'après midi une copie ou  
présent-avis d'autre part - J'aurai a Messr Alfred  
Normandin a lui en personne et a Messr  
Ferdinand Dagenais Meire Benoit Antoine Ethier  
Adolphe Buis et d'oggi Benoit en laissant  
une copie a une personne raisannable de leur  
domicile respectif Donnica St-Henri le 10 Janvier  
1887

Ch. Lapari constable

P23/E2,50

N<sup>o</sup> 3018.

avis d'ajournement fait  
de plein pouvoir  
du Conseil, le 10  
Février 1887.

Sec. Gen.

P23/E2,50

CHAS. A. HANSON,  
SECRETARY TREASURER.

HANSON BROS.  
Accountants, Auditors, &c.  
MONTREAL.

CORPORATION OF THE VILLAGE OF COTE ST. ANTOINE.  
178 ST. JAMES STREET,

*Montreal* Feby 16th 1887 188

A. Deseve Jr  
Secy. Treas., Town of St Henri

1 Rue St Henri

ST HENRI

Dear Sir

I have the honour to acknowledge the receipt of your favour of the 4th inst enclosing extracts from the Minutes of the Municipal Council of the Town of St Henri of the 2nd Feby 1887 in reference to the Lemoine matter, and in reply I beg to state that at a Meeting of the Municipal Council of the Village of Cote St Antoine, the Mayor Thomas Patton Esq, and Councillor Ward were appointed a deputation to meet the respective deputations of St Henri and St Cunegonde with a view to the settlement of the Lemoine matter.

Yours obediently

*Chas Hanson*  
*Asst Secy Treas*

P23/E2,50

*Yours obediently*  
*John Patton*

ment of the Lemoine matter.

deputations of St Henri and St Genevieve with a view to the settle-

-ment of the Lemoine matter.

deputations of St Henri and St Genevieve with a view to the settle-

ment of the Lemoine matter, and in reply I  
I have the honour to acknowledge the

ST HENRI

I Rue St Henri

Secy. Treasr. Town of St Henri

A. Desève Jr

*N<sup>o</sup> 3019.*

*Le Cote St Antoine*  
*le 16 fev 84*

*affaire Lemoine*  
*enunbles*

*Je vous prie*  
*de m'excuser*



P23/E2,50



**Sun Life**  
**Assurance Co.**  
of Canada

IN ALL CORRESPONDENCE  
ABOUT POLICIES PLEASE REFER  
TO THEIR NUMBERS.

Montreal

Feb. 16 1889

A. Desimpé Esq  
Secretary Treasurer  
S. Henri Q

dear Sir

Will you kindly let me know  
by what date we must object to our  
assessment for the coming year? We  
intend to protest against the valuations  
of some of our properties, especially if, as  
we hear, they may be raised even a little,  
and want to know when we have  
to do so.

Yours truly  
Alv. G. G. G.  
J. M. G. G.

N<sup>o</sup> 3020.

San Life and Coy  
of Canada

16<sup>th</sup> June 1884

Re  
plainte et Note  
d'Evaluation

Repondre 18/2/84

*[Signature]*

RECEIVED  
SHERIFF OF CANADA

do  
do

P23/E2,50

0000

P23/E2,50

SELKIRK CROSS,  
Advocate, Solicitor, &c.

186 St. James Street.

Montreal, 19<sup>th</sup> Feb 1887

Secy. Treasurer  
Down of Belvoir

Dear Sir

would you oblige me  
by informing me when  
the Valuator, for the pur-  
poses of the taxation of  
real Estate will make  
their valuation & also  
when the Valuation roll  
will be deposited.

A stamp is enclosed  
enclosed for reply

Yrs truly  
Selkirk Cross

P23/E2,50

N<sup>o</sup> 3021.  
Silkman Cross. La  
19 février 1887  
Re  
Plainte et Requête  
l'union  
N<sup>o</sup> 3021  
sec. Ser.

Province de Québec  
ville de St. Jean

Etée; à l'effet de  
fixer le Budget  
des dépenses d'ad-  
ministration pour  
l'année suivante  
F D  
A 297

A une session de Comité Général des  
membres du Conseil de la ville de St.  
Jean, tenue à St. Jean, au lieu  
ordinaire des séances, Mercredi, le  
neufième jour du mois de Mars  
Mil huit cent quatre vingt sept, con-  
formant à la loi à laquelle session  
sont présents, Son Honneur le Maire  
Ferdinand Dagenais et Messieurs les  
Conseillers Louis Doré, Jrs. Daigneau,  
Maire Benoit, Eudes Faillé, Agée Benoit,  
Adolphe Niel, Alped Normandin, l'Autorité  
Ethier et formant un quorum sous la  
présidence de M. le Maire!

Il est ordonné et statué par résolution  
du Comité Général, comme suit: -

Que le Budget ci annexé, fixant  
les dépenses d'administration de la ville  
de St. Jean pour l'année suivante (1887)  
à la somme de \$17725<sup>24</sup>/<sub>100</sub> sur laquelle  
somme il faudra déduire celle de  
\$7589<sup>63</sup>/<sub>100</sub> qui formera l'actif de  
la ville; soit approuvé; laissant par  
conséquent une somme de \$9935<sup>61</sup>/<sub>100</sub>  
~~plus celle de \$100 pour cent~~  
~~soit \$100 pour cent les frais,~~  
~~intérêts et manoirs de l'année suivante par~~  
~~conséquent un total de \$100<sup>100</sup>/<sub>100</sub>~~  
a été perçue immédiatement sur  
tous les biens-fonds imposables de  
la ville, et pour cette fin, rothe Comité  
recommande l'imposition d'une  
taxe de un denier - cent par  
piastre

ou cinquante centus par cent  
piartes sur tous les dits biens fonds  
imposables seulement de la ville  
de St. Pierre, et a passation d'un  
reglement en consequence, pour la  
prochaine seance du Conseil

Resolu de plus que la taxe  
speciale ~~de~~ (soixante dix huit  
centus par cent parties) a etre  
imposee sur les dits biens fonds  
imposables, pour rencontrer  
les interets & fonds d'amortissement  
sur les debentures de \$10000  
& \$25000 respectivement, soit  
la meme ette annue que  
l'an derrier.

(vingt quatre mots rayés en tout)

Et la seance est levee

J. Dagnais

Maire & President du Conseil

A. Desjardins  
Sec. Gen.

J. Henri

February 28<sup>th</sup> 1887

To The Mayor and Councillors  
of the Town of St. Henri  
Gentlemen,

We your Auditors beg to report  
that we have examined and balanced the  
accounts of the Town of St. Henri to February 28<sup>th</sup>

The receipts from January 1<sup>st</sup> to  
above date, including the Balance brought forward  
from last year, amount to \$4,708<sup>50</sup> and the  
disbursements for the same period are \$4,256<sup>83</sup>  
leaving a Balance of  $\frac{451.68}{451.67}$  which agrees with  
the Balance shown in your Bank Book.

We are, Gentlemen,

Yours respectfully

Thomas James Bedford J Auditors  
J. J. Germain J

P23/E2,50

St Henri,  
28 Février 1887,  
Au Maire et aux conseillers,  
de la Ville de St Henri,

Messieurs,

Nous avons l'honneur, en  
notre qualité d'auditeurs, de vous  
faire rapport que nous avons examiné  
et balancé les Comptes de la Ville  
de St Henri jusqu'au 28 Février 1887,  
Les Recettes, depuis le 1<sup>er</sup> de  
Janvier dernier jusqu'à cette date,  
en y comprenant la balance de  
l'année dernière, s'élevaient à  
\$4,708<sup>50</sup> et les Dépenses, pour le  
même temps, se montent à la  
somme de \$4,256<sup>83</sup> laissant ainsi  
une balance de \$~~448~~<sup>451.69</sup>, s'accordant  
convoitement avec le livret de  
la banque,

Nous avons l'honneur d'être,  
Messieurs,

Vos respectueux serviteurs,

J. St Germain }  
Thomas James Bedford } auditeurs



N<sup>o</sup> 3022.

Rapport des auditeurs  
des Revenues & Dépenses  
de la ville de St. Jean  
depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 1887  
au 28 Janvier dernier

*[Signature]*  
sec. Tres.

P23/E2,50

Province de Québec }  
 Ville de St. Henri } Aux Habitants de la Ville de St. Henri et à tous  
 ceux qu'il appartiendra.

AVIS public est par le présent donné  
 qu'à une session du Conseil de la Ville de St. Henri,  
 tenue à St. Henri, au lieu ordinaire des Sessions du  
 dit Conseil, Jeudi le vingt quatrième jour du mois  
 de février Mil huit cent quatre vingt sept, conformé-  
 ment à la loi; un Règlement sous le Numéro Quarante  
 quatre augmentant la taxe sur les hôteliers, aubergistes,  
 restaurateurs &c et partant, abrogeant la sous section  
 deuxième de la section dix huit du règlement général  
 N<sup>o</sup> 8 et la section première du règlement N<sup>o</sup> 12; a  
 été passé et adopté par le dit Conseil, tel qu'il  
 apparaît plus amplement au dit règlement N<sup>o</sup> 44.  
 dont copie dûment certifiée est annexée aux présentes.

Il peut être pris communication du dit  
 règlement au bureau du Conseil de la dite Ville, les  
 jours de bureau, entre neuf heures du matin et  
 quatre heures de l'après midi.

Donné à St. Henri, sous mon seing  
 et le sceau de la Corporation, ce 26<sup>ème</sup> Février 1887.

A. Desjardins  
 Sec. Trésorier



Bureau du Conseil }  
 N<sup>o</sup> 3 Rue St. Henri }  
 Ville de St. Henri }

Province

Province de Québec  
Ville de St-Henri

Je soussigné Jules Beauchamp, résidant en la Ville de St-Henri  
l'un des Juges de la Cour Supérieure du Bas-Canada,  
immatriculé pour et exerçant dans et pour le District de Montréal  
certifie sous mon serment d'office et fais rapport que le vingt  
sixième jour de février mil huit cent quatre vingt sept, j'ai  
affiché deux vraies copies dûment certifiées du Règlement N° 46  
et l'avis public de la promulgation d'icelui Règlement-ci annexé  
dans les langues française & anglaise comme suit: savoir -  
les copies française & anglaise à la porte de l'Eglise catholique  
Apostolique et Romaine de la Ville de St-Henri, rue & ruelle coin  
des rues St-Jacques et St-Bonaventure dans la dite Ville de St-Henri;  
et les copies française et anglaise à la porte de l'Hotel-de-Ville de  
la Ville de St-Henri, rue et ruelle coin des rues St-Bonaventure et  
St-Henri dans la dite Ville de St-Henri, étant les places ordinaires  
des affiches; et je certifie de plus avoir lu les dits Règlement  
et avis public dans les langues française & anglaise à haute  
et intelligible voix à la porte de la dite Eglise catholique Apos-  
tolique et Romaine de la Ville de St-Henri à l'issue du service  
divin du matin, les dimanches le vingt septième jour  
de février dernier et le sixième jour de Mars courant, étant  
les dimanches suivants immédiatement le jour ou les dits  
règlement et avis public ont été rendu public -

En foi de quoi j'ai dressé et donné le présent  
rapport pour servir et valloir ce que de droit -

Ensemble \$4.00

St-Henri ce 7 Mars 1887

Jules Beauchamp  
A. B. S.

Province de Québec }  
 Ville de St<sup>e</sup> Henri }  
 en la dite Ville }  
 de St<sup>e</sup> Henri - }  
 A D M }  
 A une session du conseil de la Ville de St<sup>e</sup> Henri, tenue à St<sup>e</sup> Henri, au lieu ordinaire des sessions du dit conseil, le vingt quatrième jour du mois de février mil huit cent quatre vingt sept, conformément à la loi et à une résolution d'ajournement en date du onze février courant, à laquelle session sont présents, Son Honneur le Maire Ferdinand Dagenais, et Messieurs les Conseillers Louis Doré, Esimes Faillé, M<sup>r</sup>s. Daigneau, Moïse Benoit, Octolphe Riel, Aggée Benoit et Antoine Ethier, formant un quorum, sous la présidence de M<sup>e</sup> le Maire:

Il est ordonné et statué par règlement N<sup>o</sup> 44. du conseil, comme suit:

- Section 1<sup>re</sup> Un droit de vingt cinq piastres est imposé sur tout certificat approuvé par ce conseil pour l'obtention de toute licence permettant de tenir Auberge, Hôtel, taverne ou autre maison, ou lieu d'entretien public.
- Section 2<sup>re</sup> Tout Aubergiste, hôtelier ou restaurateur payera à la Corporation de la Ville de St<sup>e</sup> Henri, une somme additionnelle de soixante et quinze piastres, comme taxe d'affaires en sus de la dite somme de vingt cinq piastres mentionnée à la section première de ce règlement pour l'octroi de son certificat.
- Section 3<sup>re</sup> Quiconque contraviendra aux dispositions de la deuxième section de ce règlement sera passible d'une amende, avec les frais, et à défaut de paiement de la dite amende et des frais, dans le délai fixé par la cour, d'un emprisonnement, le montant de la dite amende et le terme du dit emprisonnement à être fixés par la cour, à sa discrétion et quiconque viole aucune des dispositions de la dite deuxième section, sera passible de la pénalité portée en cette section pour tout et chaque jour que continuera telle violation ou contravention, qui sera considérée comme

- 2 -

comme offense distincte et séparée pour tout et chaque jour comme susdit; pourvu que la dite amende n'excede pas vingt piastres et que l'emprisonnement ne soit pas pour une période de plus de trente jours pour toute et chaque offense, comme susdit le dit emprisonnement cependant devant cesser en aucun temps avant l'expiration du terme fixé par le tribunal sur paiement de la dite amende et des frais -

Section 4<sup>e</sup> La sous-section deuxième de la section dix huit du règlement général N<sup>o</sup> 8 adopté le 16 Mai 1876, et la section première du règlement N<sup>o</sup> 12, adopté le 15 février 1877, sont abrogées à toutes fins que de droit -

Section 5<sup>e</sup> Le présent règlement N<sup>o</sup> 44 deviendra en force le jour de sa publication - (un renvoi bon)

(Signé) J. Dagenais, Maire  
( u ) A. Desève, Sec<sup>r</sup> - Trés.



(Vou vraie copie  
A. Desève Sec<sup>r</sup>  
Secrétaire-Trésorier)

Je soussigné, certifie que l'extrait ci-dessus est une vraie copie du règlement N<sup>o</sup> 44, de la Ville de St. Henri, tel que passé par le conseil de la dite Ville, à sa session du vingt quatrième jour de février courant -

Donné à St. Henri, sous mon sceau et le sceau de la Corporation, ce 26<sup>ème</sup> jour du mois de février mil huit cent quatre vingt sept.



A. Desève Sec<sup>r</sup>  
Secrétaire-Trésorier

Province of Quebec }  
Town of St. Henry } to the Inhabitants of the town of St. Henry and  
to all whom it may concern:-

Public notice is hereby given that at a session of the Council of the Town of St. Henry, held at St. Henry at the ordinary place of meeting of said Council, on Thursday, the twenty fourth day of the month of February Eighteen hundred and eighty seven in conformity with the law, a By-Law under N.º 44, increasing taxes and licence on Tavern Keepers, Saloon Keepers, and Hotel Keepers, and thereby repealing sub-section second of section Eighteen of General By-Law N.º 8 and section first of By-Law N.º 12; has been passed and adopted by the said Council, the whole as per copy of said by-law duly certified and hereto attached -

Any person may take communication of said By-Law at the office of the said Council, on office days, between nine o'clock in the morning and four in the afternoon -

Given at St. Henry, under my hand and the seal of the Corporation, this 26<sup>th</sup> February 1887.



Office of the Council  
23 St. Henry Street  
Town of St. Henry

A. Desève  
Secy - Treas.

Province of Quebec }  
 Town of S<sup>t</sup>. Henry }  
 At a session of the Council of the Town of S<sup>t</sup>. Henry, held at S<sup>t</sup>. Henry, in the said town of S<sup>t</sup>. Henry, at the ordinary place of meeting of said Council, on Thursday the twenty fourth day of the month of February eighteen hundred and eighty seven, in conformity with the law and a resolution of adjournment under date of eleventh february instant, at which session were present, His Worship the Mayor Ferdinand Dagenais and Councillors Francois Daigneau, Aggée Benoit, Louis Doré, Adolphe Riel, Antoine Ethier, Esimer Haille and Moise Benoit: forming a quorum, under the presidency of M<sup>r</sup>. Mayor -

It is ordained and resolved by By-Law Number forty four of the Council as follows: -

Section 1<sup>o</sup> A duty of twenty five dollars is hereby imposed on all certificate approved by this Council to obtain any licence for keeping any Hotel, Inn, Tavern, or other house or place of public entertainment -

Section 2<sup>o</sup> Every Tavern Keeper, Hotel Keeper, or Saloon Keeper, shall pay to the Corporation of the town of S<sup>t</sup>. Henry an additional sum of Seventy five dollars as a business tax over and above the said sum of twenty five dollars mentioned in the first Section of this By-Law for the granting of ~~his~~ certificate -

Section 3<sup>o</sup> Every person offending against the provisions of the second section of the present by-law, shall be liable to a fine with costs, within the delay to be fixed by the Court, and in default of payment of the said fine and costs, to an imprisonment the amount

of

- 2 -

of said fine and the term of said imprisonment to be fixed by the court at its discretion, and any person who shall violate any of the provisions of the said second section, shall be liable to the penalty mentioned in this section for each and every day that such violation or contravention shall last which shall be held to be a distinct and separate offence for each and every day as aforesaid; provided that such fine shall not exceed twenty dollars and the imprisonment shall not be for a longer period than thirty days for each and every offence as aforesaid, the said imprisonment however to cease at any time before the expiration of the term fixed by the court upon payment of the said fine and costs: -

Section 4<sup>e</sup> The sub-section two of section eighteen of the General By-Law N<sup>o</sup> 8 adopted the 16<sup>th</sup> May 1876, and the first section of by-law N<sup>o</sup> 12 adopted the 15<sup>th</sup> February 1877, are hereby repealed.

Section 5<sup>e</sup> The present By-Law N<sup>o</sup> 44 shall come in to force on the day of its publication.

(Signed) J. Dagenais, Mayor  
( " ) A. Desève, Secy. - Treas.



( True copy  
A Desève J<sup>r</sup>  
Secretary - Treasurer )

I the undersigned certify that the foregoing is a true copy of by-law number forty four of the town of St. Henry as passed by the Council of the said town, at its session of the twenty fourth of February instant -

Given at St. Henry, under my hand this  
26<sup>th</sup> day of the month of February Eighteen  
hundred and eighty seven -

A Desève J<sup>r</sup>  
Secretary - Treasurer





N<sup>o</sup> 3023.  
avis public & Règlement  
N<sup>o</sup> 1012 Re Lane  
sur les Aubergistes &  
Produit ce 7 Mars 1884  
N<sup>o</sup> 12  
see the

P23/E2,50

P23/E2,50

HOTEL-DE-VILLE, }  
No. 3 rue St. Henri

Ville de St. Henri,

St. Henri, le 7 Mars 1884.

à MM. les Conseillers Maire  
Renot, Frs. Daigneau }  
Joseph Rié }  
St. Henri, Q.

Messieurs,

Vous êtes respectueusement  
prié d'assister à une Session du comité  
Hotel-De-Ville du Conseil  
de la Ville de St. Henri qui aura lieu  
Mardi-, le huit courant,  
à huit heures du soir, très précises.

N'oubliez pas, s'il-vous-plait d'y  
assister.

Votre tout dévoué,

*A. Desjardins*

Secrétaire Trésorier.

P23/E2,50

Province de Québec  
Ville de St-Henri

Je soussigné Ch. Lapari Constable  
spécial de la ville de St-Henri certifie sou-  
scrire ci-dessous avoir signifié  
entre le septième jour du mois de Mars  
entre quatre et cinq heures du matin  
Moi une copie du présent avis  
d'autre part - savoir à Mrs Maize  
Benoit - François Dougnault et à Adolphe  
Bill en laissant une copie à une  
personne raisonnable de leur domicile  
respectif

Donné à St-Henri le 8 Mars 1887

Ch. Lapari Constable

N<sup>o</sup> 3024  
avis de Comité de  
St-Henri  
7 Mars 1887  
Ch. Lapari  
Constable

P23/E2,50

HOTEL-DE-VILLE, }  
No. 3 rue St. Henri

Ville de St. Henri,

St. Henri, le 7 mars 1887

à MM. les Conseillers Écimes  
Faille, Louis Doré et  
Antoine Ethier -

St. Henri, Q.

Messieurs,

Vous êtes respectueusement  
prié d'assister à une Session du comité  
des Finances - du Conseil  
de la Ville de St. Henri qui aura lieu  
Mardi - le huit courant,  
à huit heures du soir, très précises.

N'oubliez pas, s'il-vous-plait d'y  
assister.

Votre tout dévoué,

*A. Desjardins*

Secrétaire Trésorier.

P23/E2,50

Province de Québec  
Ville de Saint-Henri

Je soussigné M. Lapasé Banatoble  
de la ville de Saint-Henri certifie sous ma  
cursement d'office avoir eu copie entre  
quatre le septième jour du mois de Mars  
entre quatre et cinq heures de l'après  
midi une copie du présent avis du  
présent-avis d'autre part comme suit  
Savoir à M. Esmer F. Aille Louis  
Doré et Antoine Othier en faisant  
une copie à une personne raisonna-  
ble de leur domicile respectif

Donné à Saint-Henri le 8 Mars 1887

M. Lapasé Banatoble

N<sup>o</sup> 3026  
Général de la Courte des  
Finances et Trésorerie  
M. F. Aille Louis  
Doré et Antoine Othier

P23/E2,50

HOTEL-DE-VILLE, }  
No. 3 rue St. Henri

Ville de St. Henri,

St. Henri, le 7 Mars 1887

à MM. les Conseillers Adoephe  
Riel, Eimeu Paille &  
Aggée Benoit

St. Henri, Q.

Messieurs,

Vous êtes respectueusement  
prié d'assister à une Session du comité  
Eau & Eclairage - du Conseil  
de la Ville de St. Henri qui aura lieu  
Mardi - le huit courant,  
à huit heures du soir, très précises.

N'oubliez pas, s'il-vous-plait d'y  
assister.

Votre tout dévoué,

A. de Lencq

Secrétaire Trésorier.

P23/E2,50

Province Quebec  
Ville de Henri

Je soussigné le Sr Leparis Comptable  
Spécial pour la ville de St-Henri certifie  
sous mon serment d'office le septième jour  
du mois de ~~juin~~ <sup>mars</sup> entre 9 et 11 heures la cinquième heure  
de l'après-midi avoir vu une copie du  
présent - avoir donné part. savoir a  
Mr. Agostin Benoit a lui en personne  
et a Mrs Adolphe Weil et a sa femme  
facile en laissant une copie a  
une personne reconnaissable de leur  
domicile respectif

Donné a St-Henri le 8 Mars 1884

Ch. Leparis Comptable

223026.  
Léon St-Onge  
Le 7 Mars 1884  
C. de V. de

P23/E2,50

HOTEL-DE-VILLE, }  
No. 3 rue St. Henri

Ville de St. Henri,

St. Henri, le 7 Mars 1887

à MM. les Conseillers Alfred  
Normandin, Agée Benoit  
& Moine Benoit  
St. Henri, Q.

Messieurs,

Vous êtes respectueusement  
prié d'assister à une Session du comité  
Feu & Police du Conseil  
de la Ville de St. Henri qui aura lieu  
Mardi, le huit courant,  
à huit heures du soir, très précises.

N'oubliez pas, s'il-vous-plait d'y  
assister.

Votre tout dévoué,

A. Desjardins

Secrétaire Trésorier.



P23/E2,50

Province de Québec  
Ville de Saint-Henri

Je soussigné Et. Lapaire Constable  
spécial de la ville de Saint-Henri je certifie  
sans mon serment d'office avoir vu  
& signé le septième jour du mois  
de Mars entre quatre curés Anselme  
de Laprise Michel une copie du présent  
avis d'avis fait savoir comme  
avis à M. Alfred Parmandin & M.  
Benoit-aux en personne et  
à M. Moïse Benoit en laissant  
une copie à une personne raisonnable  
de son domicile respectif

Donné à Saint-Henri le 8 Mars 1887

Et. Lapaire Constable

M. 3027  
Notaire Public de  
Saint-Henri le  
7 Mars 1887  
J. J. J. J.  
Not. Pub. de Québec

Comité des  
Finances 8/3/84

Province de Québec }  
Ville de St<sup>t</sup> Henri. } A une session  
de Comité des Finances du Conseil  
de la ville de St<sup>t</sup> Henri, tenue à St<sup>t</sup>  
Henri, au lieu ordinaire des séances,  
Mardi, le huitième jour du mois de  
Mars mil huit cent quatre vingt  
sept, conformément à la loi, à laquelle  
session sont présents Messieurs les  
Conseillers Émile Faillé, Antoine Ethier  
et Louis Doré, et formant un quorum,  
sous la présidence de M<sup>r</sup> le Conseiller  
Émile Faillé —

Il a été donné et statué par résolution  
du Comité, comme suit: —

Résolu que les comptes suivants  
soient approuvés et payés — A. Veriaud  
\$5.20 et Senecal. fcs \$1.05. Jean Renaud,  
\$14.50 pour mesnage &c. J<sup>r</sup> L<sup>r</sup> Loizy \$6.50  
\$8.00 et \$42.00 pour retunes, laines &c.  
Joseph Fortin \$4.50 et \$37.78 — Mess<sup>r</sup>  
Papineau, Maun. Mackay M<sup>r</sup>. \$104.00  
pour services professionnels Re les petits chaux.

Résolu que la somme de vingt  
cinq dollars soit allouée à l'hospice  
Notre-Dame pour gratification  
à cette institution pour  
l'année courante —

Et l'assance est levée

Émile Faillé

Président

A. Desjardins

sec. Trés.

N<sup>o</sup> 3028.

Rapport du Comité  
des Finances, le  
8 Mars 1887.

*Adopté*  
*sec. Sec*

adopté en Mars 1887  
*Adopté*

P23/E2,50

P23/E2,50

Comité del'Hotel-de-  
ville le 8/3/84.

Province de Québec }  
Ville de St-Henri } A une session de  
Comité del'Hotel-de-ville du Conseil  
de la ville de St-Henri, tenue à St-  
Henri, au lieu ordinaire des  
séances, mardi, le huitième  
jour du mois de Mars mil  
huit cent quatre-vingtsept, con-  
formément à la loi à laquelle  
l'ession sont présents. Présents  
les Conseillers Moise Benoit, Ths  
Daigneau & Adolphe Niel affirmant  
un groupe, sous la présidence de  
M<sup>re</sup> le conseiller Moise Benoit

Il est ordonné & statué par  
résolution du Comité comme suit:

Résolu que les comptes suivants  
soient approuvés & payés: - C. P.  
Fabien \$1.50 pour réparations  
Chenobergs \$12.00 pour effets &  
H. W. Ward \$13.92 pour bois -  
& Manœuvre, est levée

Moise Benoit  
Président

Receveur  
Secrétaire

N<sup>o</sup> 3029.  
Rapport du Comité  
del'Hotel-de-Ville  
le 8 Mars 1884  
1207  
see sur  
adopté 11 Mars 1884  
1207  
2<sup>e</sup> de sur

P23/E2,50

Comité de l'Eau  
et d'Éclairage 8/3/84

Province de Québec }  
Ville de St. Hélier }  
A une session de  
Comité de l'Eau et d'Éclairage du  
Conseil de la ville de St. Hélier, tenue  
à St. Hélier, au lieu ordinaire des  
séances, Mardi, le huitième jour du  
mois de Mars mil huit cent quatre  
vingt sept, conformément à la loi à  
laquelle session sont présents  
Messieurs les Conseillers Adolphe  
Riel, Agée Rivest et Esime Faillé  
et formant un quorum dans la  
présence de M. le ~~Conseiller~~  
Adolphe Riel

Il est ordonné et statué par  
résolution du Comité, comme suit:

Résolu que les comptes suivants  
soient approuvés & payés, viz:  
J. Cassidy \$60.50 pour cheminées  
J. McMillan \$15.23 et \$15.33 pour  
huile de charbon (quarts)  
M. séances et buée

Adolphe Riel  
Président  
A. Desjardins  
Secrétaire

N<sup>o</sup> 3030.

Rapport du Comité  
de l'Eau & de l'Éclairage  
le 8 Mars 1884

A. D. P.

Sec. Trés.

adopté ce 11 Mars  
1884 A. D. P.

Sec. Trés.

P23/E2,50

Comité de Feu & Police 8/3/84 Province de Québec (A une session de Comité de  
 Ville de St-Henri. Feu & Police du Conseil  
 de la ville de St-Henri, tenue à  
 St-Henri, au lieu ordinaire des  
 séances. Mardi, le huitième jour du  
 mois de Mars mil huit cent quatre-vingt  
 sept, conformément à la loi, à laquelle  
 session sont présents, Messieurs les  
 Conseillers Alfred Normandin, Moïse  
 Benoit et Aggée Benoit, et formant  
 un quorum, sous la présidence de M<sup>r</sup>.  
 le Conseiller Alfred Normandin

Il est ordonné et statué par  
 résolution du Comité, comme suit:-

Résolu que les Comptes suivants  
 soient approuvés & payés. - De c<sup>ie</sup>  
 Canguan \$42.75 pour bois de  
 chauffage & Moire Beuichon  
 \$12.78. pour bois de corde & fourrage &  
 E. Chanteloup \$3.15 pour le télégraphe  
 Chs. Lacroix \$15.08 pour forges du  
 3 Sep. 86 au 26 nov. 1886 -

Assurance est levée -

Alfred Normandin  
 Président

Moïse Benoit  
 Secrétaire



N<sup>o</sup> 3031  
Rapport du Comité  
de Feu & Police le  
8 Mars 1884  
N<sup>o</sup> 13  
see. Jus.  
adopté en Mars  
1884 a. d. p.  
see. Jus

13

P23/E2,50

(Budget de 1884)

Provincia de Quebec  
Ville de Ste. Anne

Attendu que les dépenses d'administration de la ville de Ste. Anne, pour l'année (1884) mil huit cent quatre vingt sept, s'élèveront à la somme de dix sept mille sept cent vingt cinq  $\frac{24}{100}$  pour Dollars, suivant le détail ci-après, savoir: -

		\$.	c.	\$.	c.
Le Conseil -					
	Salaires du Secrétaire-Trésorier, ci.....	800	"		
	- do - Auditeurs, ci.....	150	"		
	Estimateurs, Clercs &c, ci.....	350	"		
	Dépenses de bureau, ci.....	150	"	1450	00
Feu et Police -					
	Salaires) Un chef @ \$400.00 par an, ci..... \$ 400.00				
	des 4 Pompiers-Comptables @ \$468 par an, chacun. 1872.00				
	Hommes) Ingenieur, un an, union - ci... 25.00	2597	"		
	Habillements (été et hiver, ci.....	240	"		
	Fourrage, ci.....	200	"		
	Entretien du matériel, ci.....	1200	"		
	Harnais, ci.....	20	00		
	Ouvrages des Forges, ci.....	20	00		
	Bornes-Fontaines (Entretien, réparations &c) ci...	200	00		
	Télégraphe d'Alarme, ci.....	200	00	4677	00
Chemins -					
	Rues, ci.....	1500	00		
	Trottoirs, ci.....	1800	00		
	Traverses et Ponts, ci.....	100	00		
	Egouts, Fossés & cours d'eau, ci.....	800	00		
	Eclairage et arrosage de la ville, ci.....	1300	00		
	Syndic à Bailleres communication de la Rue St. Joseph, ci...	1300	00	6800	00
Divers -					
	Salaires Publiques, ci.....	300	00		
	Entretien des Aliens pour 1884, ci.....	150	"		
	Chauffage, ci.....	200	"		
	Hôtel-de-Ville (entretien réparations &c) ci 350 "				
	Règlement des Annuaire de la C <sup>ie</sup> devant Ville de Ste. Anne (intérêts) 1000 00				
	Deuxième paiement - coût des bornes fontaines Billet n <sup>o</sup> 227 - \$564.88				
	do - do - intérêt - do - 33.86	598	24		
	Contingents et Imprevus $\frac{22187}{100}$ -	2200	00	4798	24
	à Reporter \$			17725	24

Budget de 1884 (suite)	Reports-	\$.	¢.	\$.	¢.
" Attendu qu'il conviendrait de retrancher de cette somme de \$17725.24, un montant de \$7589.63, laquelle somme formera l'actif de la ville de St-Henri, d'après le détail ci-après, viz:		u	u	17725	24
Malheur en Caisse le 31 Dec. 1886. ci.....				33018	
Amendes, environ, ci.....				16000	
Licences d'auberges (environ) ci.....				120000	
do. Commerce, ( ) ci.....				250000	
do. Chantiers ( ) ci.....				4000	
do. Chênes ( ) ci.....				16000	
Pesée et Enclous publics (revenu probable) ci.....				5000	
Berger & Béique, (créance) ci.....				17480	
Trottoirs (petites créances) ci.....				2745	
Lot no. officiel 2205 (Jb Nobelland) environ) ci.....				6000	
Arriérages de Cotisations Municipales au 31/12/86 -				236720	
do - intiet en do. (revenu probable) -				120	
St-Cunégonde (ville de) communication avec St-Joseph				40000	7589 63
Soit après soustraction, un total de				\$9935	61

~~" Attendu qu'il est nécessaire de prélever en sus, une somme de ..... pour couvrir les frais, pertes et mauvaises dettes, soit, ..... ci u u "~~

~~Ce qui fait en tout en total de u \$~~  
~~S. E. O. (huit quatre mots rajoutés)~~

Approuvé ce 9 Mars 1884  
à une assemblée de comité spécial  
du Conseil de la ville de St-Henri  
tenue le même jour  
J. Dupuis Marie  
A. Desrosiers Sec. Tres.

N<sup>o</sup> 3032.

Rapport de Caucité  
Général de tous les oncumbrs  
du Caucil, finant le  
Budget des dépenses  
pour l'année 1884,

9/3/84. A. D. B.  
sec. Tres.

adopté ce 11 Mars  
1884. A. D. B.  
Sec. Tres.

P23/E2,50

Au Maire & aux conseillers de la ville  
de St. Henri.

L'humble requête des sous-  
signés  
Expose respectueusement:

Qu'un nouveau règlement vient d'être passé par le conseil de cette ville, imposant aux Hoteliers l'obligation de payer une somme de cent dollars, pour l'obtention de leur certificat, & pour le droit de tenir Hotel, au lieu de celle de cinquante dollars, seule dépense à laquelle les Hoteliers étaient autrefois astreints.

Que ce nouveau règlement prend vos Requirants par surprise; que les bases pour les maisons de la plupart des Hoteliers sont maintenant sursées, & qu'il est trop tard pour faire remise de leur maison.

Que vos Requirants prient humblement le conseil de considérer, que dans une municipalité, chacun des contribuables doit être taxé, à proportion de ses ressources, de ses revenus, & de la part de protection dont il a besoin de la part des autorités; & que la taxe imposée aux Hoteliers par le nouveau règlement, n'est pas proportionnée avec celle que paient les autres contribuables exploitant dans cette municipalité, un métier, un commerce, une industrie.

Que vos Requirants se croient appuyés sur la justice & l'équité en demandant au conseil de cette ville, de

de reconsidérer le dit règlement & de l'amender de manière à n'imposer aux hôteliers qu'une somme de cinquante dollars, comme sous l'ancien règlement, savoir: vingt cinq dollars pour leur certificat, & vingt cinq dollars pour taxe d'affaires.

Que Vos Requêteurs, sont d'autant mieux fondés à demander au conseil de reconsidérer ce nouveau règlement, que pour rappeler l'ancien règlement, & lui en substituer un nouveau, il fallait la majorité absolue du conseil; & que vos requérants sont informés que ce nouveau règlement n'a été emporté qu'à la majorité de quatre contre trois, ce qui n'est pas la majorité absolue du conseil.

Pourquoi Vos Requêteurs prient humblement le conseil de cette ville de reconsidérer le nouveau règlement, & ne le passer qu'amendé de manière à n'imposer aux hôteliers qu'une somme de cinquante dollars en tout, pour leur licence & leur taxe d'affaires, comme ils ont payé jusqu'à cette année; en ce faisant, vous leur rendez justice & vous avez droit à leur reconnaissance.

St-Henri 4 Mars 1887



Province de Québec  
ville de St. Henri

Aux Habitants de la ville de St. Henri et à tous ceux qui il appartiendra  
Avis public est par le present donne que la "Liste des Electeurs Parlementaires" de la ville de St. Henri a été préparée suivant la loi, et qu'un double en est déposé aujourd'hui ce premier jour du mois de Mars mil huit cent quatre vingt sept, au Bureau du Secrétaire - Trésorier (N° 3 Rue St. Henri - Hotel-de-Ville) à la disposition et pour l'information de toute personne intéressée.

Quiconque se trouvera lésé soit par l'insertion, soit par l'omission de son nom sur la dite liste, pourra par lui-même ou par son agent, produire une plainte par écrit à cet effet dans les quinze jours qui suivront la publication du present avis.

Donné à St. Henri, sous mon seing ce premier jour du dit mois de Mars 1887 -

A. Desjardins  
Sec. Trésorier



Province of Québec  
Town of St. Henry

To the Inhabitants of the Town of St. Henry and to all whom it may concern.  
Public notice is hereby given that the "List of Parliamentary Electors" of the town of St. Henry, has been



been prepared according to law, and that a duplicate of such list is deposited this day, the first of the month of March Eighteen hundred and eighty seven, in the office of the undersigned secretary Treasurer (N<sup>o</sup> 3 St. Henry Street. Town Hall) at the disposal and for the information of all persons interested. Any person who deems himself aggrieved either by the insertion in, or omission of his name from the said list, may either by himself or through his agent, file a complaint in writing to such effect within the fifteen days next after the publication of this notice.

Given at St. Henry, under my hand, this said first day of the month of March 1887.

A. Desève

Secretary - Treasurer



Province de Québec  
Ville de St. Henri

Je soussigné Jules Beauchamp, résidant en la Ville de St. Henri, l'un des Huissiers Jurés de la Cour Supérieure du Bas Canada, immatriculé pour et exerçant dans et pour le District de Montréal, certifie, sous mon serment d'office et fais rapport, que le premier jour du mois de Mars courant, j'ai affiché deux vraies copies dûment certifiées d'icelui avis public d'autre part dans les langues française et anglaise, comme suit; Savoir:

The

Etant les places }  
 ordinaires des }  
 affiches }  
 J. B.

une copie dans les langues française & anglaise à la  
 porte de l'Eglise catholique apostolique et Romaine  
 de la Ville de St-Henri, sise et située coin des rues St<sup>e</sup>  
 St-Sienne et St<sup>e</sup> Bonaventure en la Ville de St-Henri, et une  
 autre copie dans les langues française & anglaise à la  
 porte de l'Hôtel de Ville, de la Ville de St-Henri sise & située  
 coin des rues St-Bonaventure & St-Henri en la dite Ville  
 de St-Henri, et je certifie de plus avoir lu icelui avis  
 public d'autre part dans les langues française et  
 anglaise à haute et intelligible voix à la porte de  
 la dite Eglise catholique apostolique et Romaine  
 de la Ville de St-Henri à l'issue du service Divin  
 du matin les dimanches, le sixième jour & le  
 troisième jour de Mars mil huit cent quatre  
 vingt sept, étant les dimanches que j'ai lu le  
 présent avis et qui suivraient immédiatement  
 le jour où le présent avis a été rendu public.

Crois de quoi j'ai dressé et donné le  
 présent rapport pour servir et valloir ce qu'il doit.  
 (un peu en bon) St-Henri, ce 14 Mars 1887  
 Jules Beauchamp  
 H. C. S.

Emoluments }  
 affiches, lectures & }  
 Retenue \$ 2.00 }

N<sup>o</sup> 3034.  
Avis public Re Depot  
et caufectio de la  
liste des Electeurs  
Rassemblement  
le 1<sup>er</sup> Mars 1854  
A. D. P.  
Sec. - Les.

P23/E2,50

P23/E2,50

N<sup>o</sup> 3035.

Requise de Jos. Jacob  
Médecin, se plaignant  
de ce que l'on jette des  
saletés pueriles des  
fenêtres

11 Mars 1887

M. J.  
Sec. - G. S.

St. Henri 11 Mars 1887

Au Maire, Et à Messieurs  
les Membres du Conseil de la  
Ville de St. Henri,

Messieurs,

Depuis plusieurs jours,  
un grand nombre de personnes  
déposent les vidanges de leur cour  
et quantité considérable d'autres  
saletés sur un terrain vacant  
situé sur la rue St. Bonaventure  
dans la Ville de; je ne sais pas  
s'ils ont été autorisés par la  
Corporation, le Bureau de Santé,  
ou autres; dans tous les cas, je  
vous prie, Messieurs du Conseil,  
de vouloir bien y remédier  
et

P23/E2,50

et voit à ce que toutes les or-  
dures et les déchets de maisons,  
magasins, et cours de la Ville  
de Steuri, ne soient pas amon-  
celés de la sorte aussi près de la  
Ville, afin qu'à la fonte des  
neiges les habitations voisines ne  
soient pas infectées comme les  
années dernières jusqu'au mi-  
lieu de Juin par les odeurs les  
plus malsaines qui dès les  
premières dours temps s'exhalent  
de ces amas de saletés de toutes  
sortes.

Je me suis pas chargé de  
prendre soin de la santé publique  
il est vrai, le bureau de santé  
est là pour y voir; mais moi,  
j'ai au moins le droit de voir  
à mes intérêts personnels, et ce  
monceau fétide aussi près de ma  
propriété

propriété m'est très-domma-  
geable hier encore un locataire  
a refusé de louer chez moi  
pour la seule raison que ces vidan-  
ges étaient trop rapprochés de  
ma maison qui probablement  
devient inhabitable dès les pre-  
miers dégels.

Je vous avertis par cette lettre,  
que je prendrai des procédés  
judiciaires contre la Corporation  
immédiatement si vous m'em-  
pêchez pas les gens de charroyer  
leurs ordures dans cet endroit là.

Dans l'espoir que vous  
prendrez ma demande en con-  
sideration dès ce soir,

Je demeure  
Votre tout dévoué  
Joseph Jacob  
L. M. Siméon

S<sup>t</sup> Henri le 8 Mars 1887.

à Monsieur le Maire et à  
Messieurs les Conseillers de  
la Ville de S<sup>t</sup> Henri

Messieurs,

Nous soussignés contribuables de la Ville de S<sup>t</sup> Henri, exposons à votre honorable conseil que possédant des biens-fonds en la dite Ville de S<sup>t</sup> Henri sur le niveau des Rues Delinelle, S<sup>t</sup> Joseph et Avenue Gareau, côté Sud de la voie du chemin de fer le Grand Trouc, et que nos propriétés sont évaluées sur la même échelle que les autres propriétés de la Ville plus avantageusement situées, et par la même payons nos taxes pour l'entretien des rues, trottoirs, fossés, éclairage &c. chose que nous n'avons pas, même dans le moment, tous les issues que nous avons nous sont fermés et ont ne peut communiquer sur la grande Rue ou ailleurs que par le chemin de fer du Grand Trouc qui est un issue très dangereux; car enfin il nous faut absolument sortir pour faire nos groceries, achat de bois &c. et que nous ne pouvons rester longtemps dans la position que nous nous trouvons vu que l'abattoir nous refuse passage ainsi que M<sup>rs</sup> J. O. Guilmette qui a mis une barrière à l'entrée de la rue qui part de la rue S<sup>t</sup> Henri pour communiquer chez M<sup>rs</sup> M<sup>e</sup> Guillon et que cette barrière est fermée à clef; cela étant nous sommes dans la gêne et souffrons sérieusement de cet état chose; et désirant que votre honorable conseil fera justice à notre demande et requête en nous faisant ouvrir l'issue ~~par~~ puis nous faciliter nos communications indispensables et que nous avons besoin, et vos requérants ne cessent de prier

J. Guillon  
P. P. Robertson  
over

L'Union des abattoirs de Montréal  
par F. Bayard gérant général

Georges Paquette

Thos. Bickardike  
Henry Culmer

Onesime Bourde  
exavier Plante  
josph Trasmolek  
Celestin Mantha

N<sup>o</sup> 3036.

Requisitoire de John McMillan  
Huites, propriétaires avec  
l'aveu de Jean. Delinellas  
demandant l'octroi  
D'une rue à travers les  
Cépes de Chemin  
de fer de Saint-James  
et de Laclune

Recu le 11 Mars 1884

PP

Sec. des

de fer au contour des  
Chemin, le 15/5/87

Ms. - notaire pour 6/4/87

P23/E2,50

CORPORATION DE LA VILLE DE ST-HENRI

BUREAU DU CONSEIL:

NO 3 RUE ST-HENRI

St-Henri, le 12 Mars 1887.

M. M.

Joseph Paquette, Sos.  
Jacob et Louisaint Acquin  
Ville de St-Henri.

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous donner avis  
que par suite d'une résolution du Conseil  
de la ville de St-Henri, en date du onze de  
Mars courant; vous avez été nommés  
Estimateurs de la dite ville pour  
l'année courante. Veuillez s'il  
vous plaît, passer au bureau du  
Conseil pour prêter serment suivant  
la loi.

Votre dévoué

A. Desjardins  
Sec. Trés.



Province de Québec }  
 Ville de St-Henri }

Je soussigné Le Benoit Constable  
 Special pour la ville de St-Henri  
 Comte d'Hochelaga détaché de Montréal  
 certifie sous mon serment d'office  
 avoir entre cinq heures de la nuit  
 de l'après-midi le douzième jour  
 de mars courant révisé une  
 copie du présent avis d'autre part  
 écrit aux personnes suivantes  
 comme suit, savoir à M<sup>r</sup> Joseph  
 Paquette à lui-même en personne  
 et à M<sup>r</sup> Joseph Jolote de Lussaint  
 afin à une personne raisonnable  
 de leur donner respectif dans la dite  
 ville de St-Henri

Donné à St-Henri le 15 Mars  
 1887  
 Le Benoit Constable

N<sup>o</sup> 303<sup>4</sup>  
avis retours à M<sup>rs</sup>.  
Joseph Paquette, Lar.  
Jacob & J. Jaeger  
Re  
Estimateur pour l'année  
1884  

---

12 Mars 1884  
J.P.  
sec. Ins.

P23/E2,50

P23/E2,50

LORANGER & BEAUDIN  
AVOCATS

~~15-98 Rue Notre Dame~~  
15-98 Rue Notre Dame

Montréal, 12 Mars 1887

Monsieur

Nous sommes chargés par Messieurs  
Louis Lachaine & Pierre Secarie  
de vous demander le paiement immédiat  
de la somme de \$132<sup>00</sup> que vous leur  
devez pour charroyage  
de 22 toises de pierre

En payant cette somme sous 3 jours,  
vous vous éviterez une poursuite.

Nous sommes

Vos obéissants serviteurs,

Loranger & Beaudin

AVOCATS.

Dette . . . \$132.00

Lettre . . . \$ 1.50

\$133.50

P23/E2,50

Les parties conviennent  
à champu 3/4 toise  
depuis à la mesure  
Anglaise, et alors  
la Ville de Québec  
nous payera le  
\$132 pour cet  
acte de vente finale.  
Louis Lacharme Notaire  
par Louis Lacharme  
Demourant  
à Québec  
Alfred Lacharme

No 2038  
Lettre de change  
12 Mars 1857  
Le  
Compte de la Ville de  
Québec  
Lacharme  
Lacharme

WILKINS & BISHOP  
STATIONERS  
No 110, Rue St-Jacques

P23/E2,50

HOTEL-DE-VILLE, }  
No. 3 rue St. Henri

Ville de St. Henri,

St. Henri, le 14 Mars 1887.

à Ferdinand Ragenais, Maire et

à MM. les Conseillers M<sup>rs</sup>. Daigneau,  
Louis Dore, Eugène Fraille, Marie  
Benoit, Alfred Normandin, Adolphe  
Mél, Ant. Ethier & Agg<sup>ts</sup> Benoit,

St. Henri, Q.

Messieurs,

Vous êtes respectueusement  
prié d'assister à une Session du comité  
Général — du Conseil  
de la Ville de St. Henri qui aura lieu  
Mardi, le quinze courant,  
à huit heures du soir, très précises.

N'oubliez pas, s'il-vous-plait d'y  
assister.

Votre tout dévoué,

Sujet —

A. Desjardins

Secrétaire Trésorier.

Lettre de Louguet & Renaudin, Avocats pour  
\$132. prime de déu a L. Lachaine &  
P. Decarie de A. D. J.

P23/E2,50

Province de l'Assommoir  
Ville de St-Henri

~~Province de l'Assommoir~~  
Je soussigné M. Laporte Sanatoble  
spéciale pour la ville de St-Henri certifie  
sans aucun doute d'après avoir signifié  
le quatorzième jour du mois courant  
entre quatre et six heures de l'après  
midi une copie des présents avis de la  
part de M. Dargmann comme auis à M.  
Ferdinand Dargmann maire et Alfred  
mandrin Agge Benoit a une en per  
sanne et à M. Maire Benoit François  
Dargmann. Louis Dur. O. surer. P. ville  
Antoine St-Henri Adolphe Bill entais  
sont une copie à une persanne qui  
habite de leur domicile respectif

Donné à St-Henri le 15 Mars 1887

M. Laporte Sanatoble

1887. M. Laporte  
M. Laporte Sanatoble  
1887. M. Laporte  
M. Laporte Sanatoble  
1887. M. Laporte

Province de Québec  
Ville de St. Henri

Louis Doré  
F. D.  
A. D.

A une session de Comité général  
des membres du Conseil de  
la ville de St. Henri, tenue à St.  
Henri, au lieu ordinaire des  
séances, Mardi, le quinzième  
jour du mois de Mars mil  
huit cent quatre vingt sept, con-  
formément à la loi, à laquelle  
session sont présents, sans  
aucun lettre Ferdinand Dagenais  
et mesieurs les Conseillers ~~Louis~~  
~~Doré~~ M<sup>r</sup>s Daigneau, Simon Trille  
Moise Beviot, Adolphe Niel, Antoine  
Ethier & Alfred Normandin & Agostin  
Beviot, et formant un quorum  
sous la présidence de M<sup>r</sup> Lellais;

Il est ordonné & statué par  
résolution du Comité comme suit:

Le sec. Trs. donne lecture d'une  
lettre de M. M. Loranger & Beaudin  
Avocats de Montréal, réclamant sous  
trois jours, le paiement d'une somme  
de \$132.00 pour charoyage de  
22 toises de pierre par mesieurs  
Louis Lachaine & René Décarie &

Considérant que le 17 novembre dernier  
une soumission par les d<sup>ts</sup> Lachaine &  
Décarie fut acceptée par le Conseil  
de la ville de St. Henri pour le charoyage de  
70 toises de pierre dans les limites de la ville  
de St. Henri au prix de \$6 la toise -

Attendu que depuis l'acceptation  
de la dite soumission \$288.00 ont  
été

été payés, représentant 48 toises de pines  
 Que ces dites 48 toises ont été mesurées  
 au pied anglais au lieu du pied  
 français comme le veut la loi; ce  
 qui fait que les dits Lachaine & Decarie  
 ont charroyés que 39 toises  $95/100$  -

Que les dits la balance savoir 22  
 toises ont aussi été mesurées au  
 pied anglais tandis que c'est encore au  
 pied français, représentant que  
 dix huit toises  $\frac{21}{100}$ , ce qui fait  
 une différence totale d'un peu  
 plus de (2) douze toises que les  
 dits Lachaine & Decarie devaient  
 charroyer ou d'un dedans le  
 pin sur le tout, soit \$72.00  
 laissant par conséquent une  
 balance due aux dits Lachaine  
 & Decarie de \$60.00 - -

Il est proposé par M<sup>re</sup> le Causseur  
 M<sup>re</sup> Piel, second par M<sup>re</sup> le Causseur  
 M<sup>re</sup> Daigneau, que les dits Lachaine &  
 Decarie soient protestés par le Ministère  
 de M<sup>re</sup> A. C. A. Bissonnette M<sup>re</sup> à l'effet de  
 les mettre en demeure de remplir leur  
 sommation, savoir charroyer 12 autres  
 toises de pines, ou de leur dedans le  
 pin, savoir \$72.00. et sur leur refus,  
 de leur offrir également la p<sup>me</sup> balance  
 qui leur revient sur les 58 toises  
 à mesure française - savoir \$6. la  
 toise - donne \$348.00 - dont \$288 de p<sup>me</sup>  
 payés - soit une balance de \$60.00  
 adopté à l'unanimité  
 Secrétaire } J<sup>re</sup> Dagenais-  
 Manes



N<sup>o</sup> 3040.

Rapport de Comité  
Général Re change  
de prime par MM  
Lachaine & Decarie

Le 15 mai 1884

A 20/10

Sec Gen

P23/E2,50